

LE GUIDE DU HANDICAP

UN GUIDE POUR TOUTES ET TOUS



maladie
chronique

trouble
psychique

trouble
cognitif

handicap
sensoriel

handicap
mental

handicap
moteur

saint-denis.fr



Saint ★
Denis

SOMMAIRE

Introduction

1. Comment fonctionne ce guide ?	5
2. Qui contacter en premier ?	5
Encart : le circuit d'une demande liée au handicap	7

De 0 à 20 ans

Repérer et diagnostiquer	10
Connaître et faire valoir ses droits	13
Trouver un lieu d'accueil pour mon enfant	17
Scolariser mon enfant	18
Accéder aux loisirs, au sport, à la culture	21
Soigner mon enfant dans un lieu adapté	25
Se déplacer avec mon enfant	26
Se loger	28
Être soutenu et s'entraider	29

20 ans et plus

Repérer et diagnostiquer	36
Connaître et faire valoir ses droits	37
Étudier et se former	41
Travailler	42
Être accueilli dans la journée	45
Être soigné dans un lieu adapté	46
Se loger	47
Être aidé à domicile et dans la vie quotidienne	49
Se déplacer	51
Accéder aux loisirs, au sport, à la culture	54
Être soutenu et s'entraider	58

Glossaire des sigles utilisés	63
Carnet d'adresses	64
Pour accéder à internet	71

EDITO

Faciliter la vie des personnes porteuses de handicap et de leur entourage commence par les informer pleinement sur les ressources et les aides disponibles.

Avec la réédition de ce précieux guide, c'est cet objectif indispensable que nous poursuivons.

Nous espérons que vous trouverez dans ces pages l'aide nécessaire pour contourner les obstacles qui se dressent encore trop souvent sur le chemin des personnes en situation de handicap au moment de faire valoir leurs droits.

Faire de Saint-Denis la ville la plus inclusive possible est un devoir avant d'être une ambition.

La route est encore longue, mais notre collectivité avance résolument dans la bonne direction. Cette année, une permanence de Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a été créée à Saint-Denis. C'était un engagement fort de notre mandat que nous avons tenu. Nous avons également lancé une grande campagne de sensibilisation, afin que toutes les situations de handicap, visibles ou non, soient prises en compte dans notre quotidien.

Soyez-en assuré.es, Saint-Denis prend soin des siens, et saura faire une place à toutes les Dionysiennes, à tous les Dionysiens.



Mathieu Hanotin
Maire de Saint-Denis



Daniel Dalin
Maire adjoint délégué
au handicap et à la ville inclusive



**UN GUIDE
POUR TOUTES
ET TOUS**

Fonctionnement du guide et contacts

AVANT - PROPOS

Ce guide a été élaboré par la mission handicap avec l'appui de tous les services municipaux et tous les partenaires que nous tenons à remercier.

Si vous souhaitez y apporter des modifications ou constatez des oublis, contactez la mission handicap (coordonnées en fin de guide, rubrique adresses)

CE GUIDE EST EN DEUX PARTIES :

1. Enfants (de 0 à 20 ans)
2. Adultes (plus de 20 ans)

Chaque partie est elle-même découpée en plusieurs thématiques.

Les adresses qui sont indiquées concernent Saint-Denis et ses environs (Seine-Saint-Denis, Paris et autres départements d'Ile-de-France), mais d'autres structures peuvent exister ailleurs. Ce guide donne les adresses de lieux qui proposent quelque chose de spécifique pour les personnes avec un handicap.

Ne pas hésiter à se référer au site internet ou au guide de la ville de Saint-Denis pour trouver d'autres adresses plus généralistes.

Un glossaire est disponible à la fin du guide pour tous les sigles et acronymes utilisés.

Toutes les adresses des structures mentionnées sont listées dans **le carnet d'adresses** (p 64).

Qui contacter en premier ?

La survenue, l'annonce ou la découverte d'un handicap se produit dans des circonstances très variables d'une personne à une autre. Quelles qu'elles soient, le besoin d'information sur ce qui existe pour le handicap se fait vite ressentir.



Voici quelques premiers contacts possibles pour trouver de l'information, des explications :

- **votre médecin généraliste** (et, pour les enfants : le centre de PMI, le médecin pédiatre, le médecin scolaire)
- **les assistants sociaux** : de votre lieu de travail, de votre commune, de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), de l'hôpital...
- **le pôle social du CCAS de Saint-Denis** : informations et accompagnement dans vos démarches d'accès aux droits liées à votre situation de handicap. Accueil du Pôle social du CCAS au 2e étage du centre administratif
- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du 93** : interlocuteur incontournable pour obtenir des droits, des prestations et des orientations spécifiques liés au handicap.

Plus d'informations :

MDPH 93
7/11 Eric Satie
93000 Bobigny
www.place-handicap.fr



Pour obtenir une prestation, une carte, une orientation, une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :

- 1 Je retire un dossier** de demande de compensation du handicap (formulaire de demande unique) : à la MDPH, au CCAS ou en ligne ou en le téléchargeant sur le site place-handicap.fr (rubrique dossiers et formulaires).
- 2 Je prends rendez-vous avec mon médecin** (généraliste ou spécialiste de la pathologie à la source du handicap) pour qu'il remplisse la partie certificat médical.
- 3 Je remplis le reste du dossier** en cochant les cases correspondant à mes demandes, seul-e ou avec l'aide d'un travailleur social.
- 4 Je joins au dossier mes justificatifs** d'identité et de domicile et, lorsqu'il y en a, des justificatifs de frais et des comptes-rendus médicaux les plus complets possibles.
- 5 Je le renvoie à la MDPH de mon domicile** (et j'en garde une copie pour faciliter les renouvellements), qui m'envoie un accusé de réception du dossier.
- 6 La demande est instruite et évaluée** par une équipe pluridisciplinaire (médecins, travailleurs sociaux...) ; les décisions (accord/refus) sont prises sur la base de cette évaluation par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie), composée de professionnels du handicap, de représentants des associations et de l'administration.
- 7 Je reçois une notification d'accord ou de désaccord** pour chaque demande. En cas de désaccord, je peux faire un recours amiable en adressant un courrier à la MDPH (délai maximum pour le faire : deux mois), puis juridique si le recours amiable n'aboutit pas.
- 8 Si ma situation change**, si j'ai de nouveaux besoins, reprendre la procédure à partir de l'étape n°1 en ajoutant le numéro MDPH qui figure sur ma première notification.

Quel que soit son handicap, on a normalement accès aux mêmes lieux que les autres personnes, il ne faut donc pas hésiter à contacter les lieux de droit commun. Des structures plus spécialisées existent aussi.

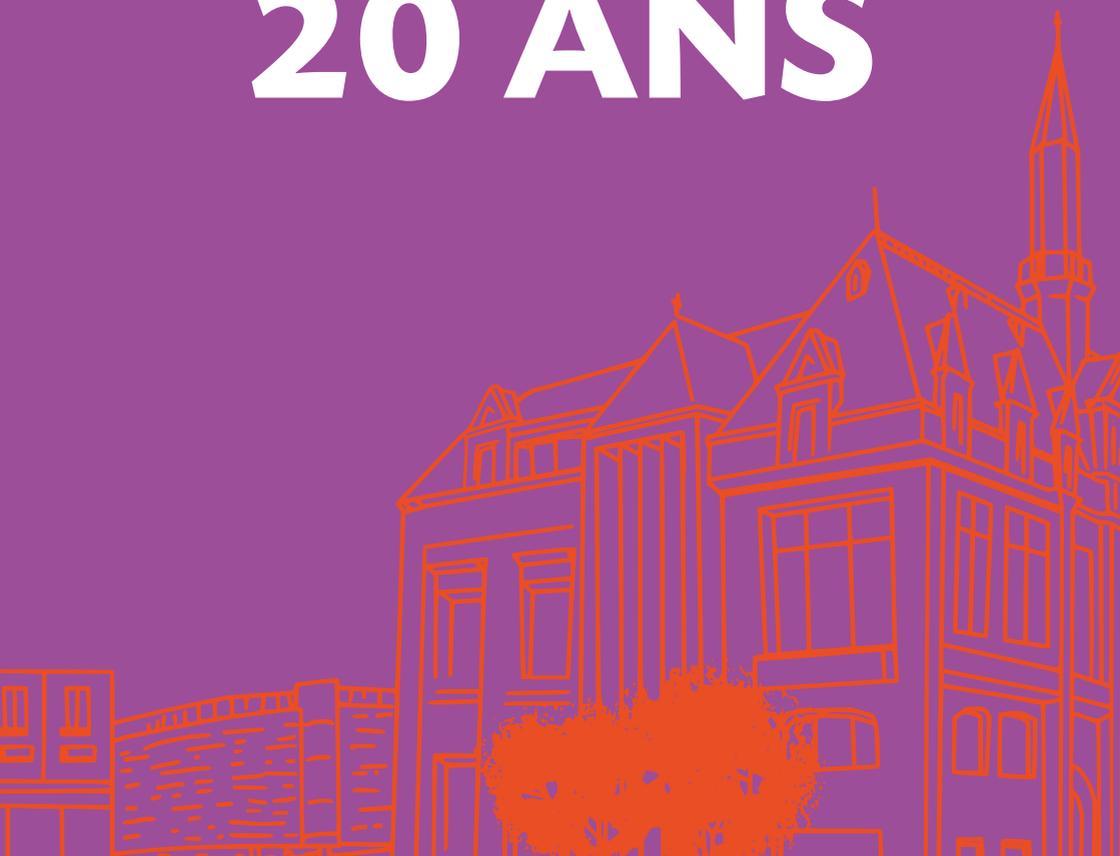


Attention !

Ce circuit prend du temps : quatre mois au minimum, et souvent plus. Il faut donc s'y prendre à l'avance, en particulier pour renouveler un droit (les droits sont généralement attribués pour une période de 3, 5 ou 10 ans).



DE 0 À 20 ANS



REPÉRER ET DIAGNOSTIQUER

Que faire en cas de premiers signes d'alerte, de doutes ?

Les parents sont en première ligne pour repérer des signes pouvant laisser penser qu'il y a un handicap.

En cas de doute, la première chose à faire est de consulter un médecin généraliste, pédiatre, médecin de PMI.

Pensez aussi aux spécialistes de la médecine de ville tels que des ophtalmologues, des ORL, des orthophonistes...

Il existe aussi d'autres lieux et personnes ressources pour le repérage d'un handicap en cas de doutes :

- les professionnels des maisons du petit enfant (crèches) et les assistantes maternelles ;
- les établissements scolaires. Un premier niveau de dépistage est effectué lors du bilan effectué à 4 ans (bilan auditif, visuel et pour le langage) ;
- les accueils de loisirs et tous les professionnels qui accueillent l'enfant dans le cadre de ses loisirs (musique, sport...) peuvent être sollicités.

Après avoir consulté un médecin, ou un autre professionnel de santé, celui-ci peut :

- effectuer lui-même certains tests lors de la consultation,

- orienter vers les structures de dépistage et de prise en charge adaptés.

Quelles structures de diagnostic ?

Bon à savoir :

tous les lieux listés ci-après proposent des consultations gratuites, prises en charge par la sécurité sociale, accessibles uniquement sur orientation d'un professionnel de santé.

Une démarche de diagnostic peut-être également être menée par un professionnel en libéral, mais dans ce cas seule une partie du coût du bilan sera pris en charge par la sécurité sociale.



Attention :

en raison d'une forte demande, les délais de prise en charge peuvent être de plusieurs mois.

TOUS HANDICAPS-TROUBLES DU DEVELOPPEMENT

Les Centres d'action médicale précoce (CAMSP) : 0/6 ans

Centres de dépistage et de soins pour les enfants de 0 à 6 ans pour lesquels existe une inquiétude quant à leur développement

CAMSP Les comptines

Cité des Cosmonautes
1 place Youri Gagarine - 93200 Saint-Denis

CAMSP Simone Delthil

Institut le Val Mandé
74 rue Ambroise Croizat - 93200 Saint-Denis

Les Centres médico-psycho- pédagogiques (CMPP) : 0/20 ans

Lieux de consultation et de prise en charge des difficultés psychiques ou des troubles des apprentissages.

CMPP Camille Claudel

Cité des Cosmonautes
35 rue Danielle Casanova - 93200 Saint-Denis

CMPP Les trois rivières

1 bis rue du Plouich - 93200 Saint-Denis

TROUBLE DE LA VISION/ TROUBLES AUDITIFS

CAMSP Simone Delthil

Institut le Val Mandé
74 rue Ambroise Croizat - 93200 Saint-Denis

CAMSP Surdit  Espoir 93

4 avenue de Verdun - 93130 Noisy les Sec

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild
29 rue Manin - 75019 Paris

TROUBLES COGNITIFS, PSYCHIQUES, PSYCHIATRIQUES, AUTISTIQUES

La maison du bébé (0 à 18 mois)

Lieu d'accueil et de consultations pluridisciplinaires dans un espace de prévention, de dépistage et de soins précoces, qui s'adresse aux parents avec leurs enfants de 0 à 18 mois.
2 rue du docteur Delafontaine - 93200 Saint-Denis

L'équipe est composée d'une pédopsychiatre, de deux psychologues, d'une psychomotricienne, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une puéricultrice et d'une secrétaire médicale.

Les centres médico-pédagogiques (CMP)

Lieux de diagnostics et de soin publics sectorisés proposant des consultations gratuites médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement.

CMP Auguste Poullain

6 bis rue Auguste Poullain
93200 Saint-Denis

CMP Casanova- Franklin

4 rue Franklin - 93200 Saint-Denis

TROUBLES AUTISTIQUES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX

Unité de diagnostic et d'évaluation pluri-professionnelle (UNIDEP) de l'hôpital Jean Verdier

Avenue du 14 Juillet - 93140 Bondy
Sur orientation d'un professionnel de santé
uniquement, cette unité propose une
évaluation des situations complexes
d'autisme et de troubles apparentés.

Plateforme TND 93

1 rue de Rome - 93110 Rosny-sous-Bois

Ce dispositif regroupe pour la Seine-Saint-Denis une Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) et une Plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP).

La Plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP) est une structure sectorisée visant à effectuer un bilan-diagnostic approfondi d'enfants présentant une suspicion de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Le médecin de première ligne peut repérer et adresser un patient vers cette plateforme en utilisant le formulaire téléchargeable sur ce site : <https://www.plateformestnd93.fr/le-parcours>

CONNAÎTRE ET FAIRE VALOIR SES DROITS

Des aides spécifiques existent pour les enfants en situation de handicap.

Aides financières

La Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) permet de coordonner le parcours de soins d'enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement grâce à l'accès à des soins rapides sans attendre le diagnostic complet.

Quelles aides pour mon enfant ?

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT (AEEH)

Versée sans condition de ressources pour les enfants reconnus handicapés à plus de 80% par la CDAPH (et à ceux reconnus entre 50 et 79% sous certaines conditions : prise en charge en établissement, soins...). Montant de base mensuel : 140,53€. Ce montant peut être complété en fonction des besoins de prise en charge de l'enfant (de 105,40€ à 1192,55 € supplémentaires par mois).

Cette demande est à faire à la MDPH.

Les familles monoparentales qui perçoivent l'AEEH et un complément (2 à 6) peuvent aussi toucher une « majoration pour parent isolé ».

Cette demande est à faire à la CAF

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Somme attribuée sans tenir compte du revenu, pour compenser les surcoûts liés au

handicap et à la perte d'autonomie dans divers domaines : aide humaine, aménagement du logement / du véhicule, aides techniques, charges spécifiques (exemples : couches, départ en vacances, consultations de professionnels paramédicaux [psychologues, psycho-motriciens...] non remboursées par la Sécurité sociale).

La PCH n'est pas cumulable avec les compléments d'AEEH. Elle est versée par les services du Conseil départemental sur facture, il faut donc avancer l'argent.

Demande à faire à la MDPH



Attention !

Aucun remboursement ne sera fait pour des dépenses réalisées avant le dépôt de la demande de PCH (prendre, en date de référence, la date de notification de réception du dossier, envoyée par la MDPH).

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)

Prestation versée par la CAF aux parents qui cessent temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade, accidenté ou en situation de handicap. Pour en bénéficier, il faut s'adresser directement à la CAF (pas besoin de passer par la MDPH). La durée maximum de cette allocation est de

310 jours sur 3 ans.

Montant AJPP: 58,59€ par jour et 29,30€ pour une demi-journée, 22 jours par mois maximum.

Possibilité de bénéficier d'un montant mensuel de 118,82€ si vous avez des dépenses liées à l'état de santé de l'enfant à ce montant ou au-dessus. Demande à faire à la CAF.

Cartes

CARTE D'INVALIDITÉ

Pour les enfants reconnus handicapés à plus de 80%, elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun, etc., ainsi que des avantages fiscaux et des réductions (exemple : lieux culturels) pour l'enfant et son accompagnateur.

CARTE DE PRIORITÉ

Pour les enfants reconnus handicapés à moins de 80% avec des difficultés à se tenir debout, elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun. Possibilité également, dans certains endroits, de bénéficier de tarifs réduits pour l'enfant et son accompagnateur.

CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

Pour les personnes pouvant se déplacer très difficilement seules à pied, elle permet de se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

CARTE MOBILITÉ INCLUSION

Remplace progressivement depuis le 1er janvier 2017 les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. Elle a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous

conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports. La CMI peut comporter trois mentions : « invalidité », « priorité », « stationnement ». Le type et le nombre de mentions indiquées sur la carte varient selon la situation du bénéficiaire.

La CMI se déploie progressivement sur tout le territoire au gré des nouvelles demandes ou des renouvellements de carte d'invalidité ou de priorité, à durée limitée.

Les anciennes cartes restent valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026 (pour les cartes permanentes).

Pour obtenir ces aides, il faut déposer un dossier de demande de compensation du handicap à la MDPH. Le dossier peut être retiré au CCAS ou téléchargé en ligne, sur le site de la MDPH.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la MDPH ou de la CAF.

Les demandes de cartes mobilité inclusion (invalidité/priorité ou stationnement) s'effectuent auprès de la MDPH.



PCH et l'AEH ne sont pas imposables ! Il ne faut pas les déclarer comme un revenu.

Pour se faire aider à remplir son dossier de demande de compensation du handicap

Le pôle social du CCAS

Le Pôle social du Centre communal d'action sociale (CCAS) reçoit tous les jours (sauf le jeudi après-midi) pour instruire les dossiers

MDPH et renseigner les usagers quant au traitement de leur dossier. Depuis 2022, des permanences hebdomadaires de professionnels de la MDPH sont également mises en place pour l'impression de notifications, la prise en compte de changements de situations ou l'information des usagers de leurs droits.

Pour tout renseignement relatif à ces permanences de la MDPH, se renseigner auprès de l'accueil de la direction des solidarités ou se rapprocher de son travailleur social de référence.

Accueil de la Direction des solidarités,
2^e étage du centre administratif,
2 place du Caquet - 93200 Saint-Denis

Pour des informations spécifiques sur les droits des personnes handicapées

Service handicap assistance de l'APAJH

01 44 10 81 50
apajh.org, rubrique handicap assistance

Sécurité sociale - service social de la CRAMIF

servicesocial-saintdenismediacom@cramif.cnamts.fr
01 83 72 61 70

Pour des informations juridiques

La Maison de la justice et du droit

16 rue des Boucheries 93200 Saint-Denis

Possibilité de demander un rendez-vous avec un avocat, une association ou le délégué du défenseur des droits.

Association Droit Pluriel

Plateforme Agir Handicap : Juristes et avocats répondent à toute question relative au droit des personnes en situation de handicap, gratuitement. Possibilité d'envoyer un mail, téléphoner, ou envoyer un message vidéo en LSF pour les sourds
agir@droitpluriel.fr - 09 80 80 01 49
<https://droitpluriel.fr/agir/>



Victime de discrimination ? Saisissez le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une institution chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. Si vous êtes victime ou témoin d'une discrimination, contactez le ou la Délégué.e du Défenseur des droits, qui tient une permanence hebdomadaire à la Maison de la justice et du droit.

Stop-discrimination.gouv.fr

Site du gouvernement contre les discriminations

Ressources utiles

Le guide de la personne handicapée 0-20 ans est disponible en ligne ou sur place - handicap.fr

monparcourshandicap.gouv.fr

Plateforme d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants conçue pour le compte de l'État par la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa).

Numéros d'urgence

Pour sourds et malentendants : 114

Aide aux aidants : 39 77

Enfance en danger : 119

L'aide aux démarches administratives sur internet

De plus en plus de démarches administratives doivent être faites en ligne, c'est-à-dire sur internet. La ville dispose de nombreux lieux pour vous aider gratuitement dans ces démarches.

! Renseignements et adresses :

accueil du centre administratif,
2 place du Caquet - 93200 Saint- Denis

<https://ville-saint-denis.fr/aide-demarches-en-ligne-gratuit>



TROUVER UN LIEU D'ACCUEIL POUR MON ENFANT

Accueil pour tous de 0 à 3 ans

Les crèches ou « maisons du petit enfant » peuvent accueillir votre enfant porteur de handicap. Le signaler lors de l'inscription permettra de mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil.

Pour s'inscrire en maison du petit enfant, prendre rendez-vous auprès de la direction de la petite enfance :

- en ligne sur saintdenisenligne.fr
- par téléphone au 01 49 33 66 22
- ou à l'accueil de la petite enfance

Vous pouvez également faire appel aux assistantes maternelles agréées.

Certaines de ces assistantes ont été formées pour recevoir des enfants en situation de handicap. Les Relais petite enfance conseillent et informent sur les modes d'accueil, accompagnent les familles dans l'élaboration d'un contrat de travail.

La ville dispose de 3 Relais petite enfance répartis sur la ville (Mermoz, Pleyel, Floréal). Coordonnées dans la rubrique adresses de ce guide. Pour bénéficier de cette prise en charge, contactez la puéricultrice du centre de PMI le plus proche de chez vous.

Toutes les informations disponibles sur le site internet de la ville de Saint-Denis : ville-saint-denis.fr

Les structures privées

Des structures privées de service d'aide à la personne proposent la garde d'enfant à domicile en journée ou sur le temps périscolaire. Certaines proposent une prise en charge des enfants porteurs de handicap par du personnel qualifié :

La Joie de l'Enfance

70 rue Anatole France - 93200 Saint-Denis

Little Bee

17, rue Gabriel Péri - 93200 Saint-Denis

Family Sphere

71 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen

LES LIEUX DE PRISES EN CHARGE SPÉCIALISÉES

Des structures telles que les CAMSP, les CMP et les CMPP citées dans le chapitre « repérer et diagnostiquer » proposent également des prises en charge pour des soins de quelques heures par semaine lorsque le handicap le nécessite.

La Maison du Bébé

Rattachée à l'hôpital Delafontaine et situé à proximité de la maison des femmes, cette structure accueille parents, mineures enceintes et bébés de la naissance à 18 mois.

SCOLARISER MON ENFANT

La scolarisation en milieu ordinaire : La loi du 11 février 2005 pose le principe de l'intégration en milieu ordinaire : tout enfant doit être inscrit à l'école de son quartier, quel que soit son handicap.

Des mesures d'aménagements pédagogiques peuvent être proposées à l'aide du Plan d'aménagement pédagogique (PAP) pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève rencontrant des difficultés (liées ou non à un handicap).

Si nécessaire, pour les enfants porteurs de handicap, un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)** est élaboré par la MDPH, en associant les parents. Les enseignants référents handicaps coordonnent l'élaboration et le suivi de ce PPS et sont des contacts privilégiés pour les familles.

En fonction des besoins de l'enfant, le PPS peut prévoir :

- l'achat de mobilier scolaire adapté (ce n'est pas la famille qui paie)
- le recours à un Accompagnant des enfants en situation de handicap (AESH) pour un certain nombre d'heures, pour aider l'enfant dans sa scolarisation.
- une scolarisation selon des modalités particulières :
- scolarisation à temps partiel
- scolarisation en classe adaptée :

- Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à l'école, au collège et au lycée.
 - externalisation d'unités d'enseignement (UE) d'établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires.
 - le recours à un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : ces équipes pluridisciplinaires interviennent pour apporter un soutien spécifique à l'enfant, dans ses différents lieux de vie (école et domicile, principalement).
- Il y a des SESSAD spécialisés par type de handicap qui peuvent s'appeler différemment (SSEFIS, SAAAS, SSAD) mais le principe reste le même.
- l'orientation en établissement médico-social (voir p. 19 : la scolarisation en établissement médico-social).

Consultez le carnet d'adresses

! Bon à savoir :
C'est l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui détermine les modalités de scolarisation de l'enfant (PPS), validées par la CDAPH. La famille reçoit ensuite une notification de la MDPH déterminant si l'enfant va bénéficier d'heures d'AESH, d'un accompagnement en SESSAD ou d'une orientation vers une classe ULIS, ou un établissement spécialisé type IME.

Enseignants référents handicap Circonscriptions Saint-Denis 1,2 et 3

Inspection de l'Éducation nationale
39 boulevard Ornano - 93200 Saint-Denis

Structures d'appui à la scolarisation pour les professionnels

Les professionnels peuvent faire appel à des structures d'appui à la scolarisation d'enfants en situation de handicap, qui peuvent intervenir au sein de l'école ou sur d'autres lieux de vie de l'enfant

- Equipe ISIS Inclusion Sociale et inclusion scolaire, isis@ch-stdenis.fr.
- Pôle de soutien à l'inclusion scolaire PSAIS de l'IME Adam Shelton, pour les enfants porteurs de TSA

RESSOURCES

Aide handicap école

Numéro azur 0 800 730 123
aidehandicapecole@education.gouv.fr

La scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques

- Établissements spécialisés, unités d'enseignement et formation des enseignants spécialisés.
01 43 93 73 95 | ce.0931034u@ac-creteil.fr
- Scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.
01 43 93 74 18 | ce.0931904p@ac-creteil.fr |
education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-
eleves-en-situation-de-handicap.html

La scolarisation à domicile

Vous pouvez scolariser votre enfant à domicile, par choix ou faute d'inscription dans un établissement scolaire.

Vous pouvez contacter :

- Le CNED (Centre national d'enseignement à distance). Possibilité d'inscription gratuite dans les «classes complètes à réglementation», après avis favorable du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN). Plus d'information sur le site internet cned.fr ou au 05 49 49 96 96, et en contactant l'Inspection de l'Éducation nationale à Saint-Denis
- L'association « Votre école chez vous », qui fait intervenir des professeurs au domicile de l'enfant.

Liste et coordonnées des établissements et structures en fin de guide, rubrique adresses

Les lieux de soins et de prise en charge sur le temps scolaire

Les besoins de l'enfant peuvent nécessiter des prises en charge spécifiques pendant le temps scolaire, qui peuvent être assurées par :

Réseau d'aides spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)

Aides sur le temps scolaire assurées à l'école par des enseignants spécialisés et possibilité de suivi psychologique, pour des élèves de maternelle et d'élémentaire en grande difficulté (avec ou sans handicap). Un suivi en RASED se fait sur proposition de l'enseignant.

CMP

Lieu de consultation et de prise en charge psychologique.

CMPP

Lieu de consultation et de prise en charge psychologique et pédagogique.

Jardin d'enfants thérapeutique (JET)

Prise en charge à l'école sur le temps scolaire par des professionnels de la pédopsychiatrie, pour des enfants en crise passagère ou en souffrance psychique et dont les comportements posent problème. Un suivi en JET ne concerne pas que des enfants handicapés. Il y a deux JET à Saint-Denis, un pour les élèves de maternelle et un pour les élèves d'élémentaire. L'admission au JET se fait par l'intermédiaire d'une consultation au CMP Franklin.

Hôpital de jour – Unité Zéphyr

L'Unité Zéphyr, rattachée au Centre Hospitalier de Saint-Denis, propose des soins inclusifs, intensifs et ambulatoires à des enfants âgés de 2 à 12 ans présentant un trouble du neuro-développement ainsi qu'un accompagnement de leur famille.

La scolarisation en établissement médico-social

Lorsque le handicap et les besoins de l'enfant le nécessitent, le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) prévoit une orientation en établissement médico-social. Cela se traduit par une notification d'orientation de la MDPH vers des établissements de type Institut médico-Educatif (IME), Institut d'éducation motrice (IEM), Institut éducatif thérapeutique et pédagogique (ITEP).

Chaque notification d'orientation s'accompagne d'une liste d'établissements correspondant au handicap de l'enfant et qu'il faut contacter.

Les séjours de répit et l'accueil temporaire

Des mesures d'accueil temporaire (maximum 90 jours par an) peuvent être notifiées par la MDPH, pour apporter du répit aux familles (quelle que soit la prise en charge qui existe par ailleurs). Il faut bien le spécifier dans le dossier de demande MDPH.

L'accueil temporaire se fait avec ou sans hébergement, à temps complet ou à temps partiel. Il peut prendre la forme d'un séjour en établissement, d'un séjour de répit... Pour les enfants, la prise en charge est gratuite (financement à 100% par la Sécurité sociale).



Attention !

Votre enfant n'aura pas de place en établissement médico-social sans notification mais une notification ne vaut pas une admission automatique en établissement.

Il est donc important d'anticiper et de prévoir des prises en charge temporaires et complémentaires pour assurer le temps de la transition (accueil temporaire, service spécialisé à domicile, associations, etc.)

ACCÉDER AUX LOISIRS, AUX SPORTS À LA CULTURE

Loisirs et vacances

LES LOISIRS AU QUOTIDIEN

Les accueils de loisirs de Saint-Denis prennent en charge les enfants porteurs de handicap.

Un protocole d'accueil est mis en place avec le service et la famille pour déterminer dans quel cadre l'enfant sera accueilli : de manière classique avec le même encadrement que les autres enfants ou de manière renforcée.

PARTIR EN VACANCES DANS LES CENTRES DE VACANCES DE LA VILLE

Les séjours organisés dans les centres de vacances municipaux sont ouverts aux enfants en situation de handicap.

Il est important de signaler le handicap de l'enfant au moment de l'inscription pour que l'équipe d'animation puisse en tenir compte dans la préparation et le déroulement du séjour.

Plus d'informations :

Accueil enfance - mairie (1^{er} étage)

2 place du Caquet - 93200 Saint-Denis

01 49 33 70 94 |

enfance.accueil@ville-saint-denis.fr

PARTIR EN VACANCES EN SÉJOUR SPÉCIALISÉ

Des séjours adaptés existent pour les différents types de handicaps. Voici quelques organismes de séjours adaptés :

Les éclaireuses éclaireurs de France

12 place G. Pompidou - 93167 Noisy-le-Grand
cedex 01 48 15 17 66 | eedf.fr |
accueil.national@eedf.asso.fr

APF France handicap

Service APF Evasion
17 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
01 40 78 56 63 | apf-evasion.org

La Fédération des APAJH

Tour Maine Montparnasse
33 av. du Maine, boîte aux lettres 35 -
75755 Paris cedex 15
01 44 10 23 40 | handicap-vacances.org |
vacances@apajh.asso.fr

Tous les jeunes en vacances

43 rue Loubet - 93200 Saint Denis

Tes vacances

Séjours adaptés pour adolescents et adultes avec autisme
26 avenue des tilleuls - 95190 Goussainville

09 52 03 17 41 | 07 52 02 75 30

tes-vacances.org

Top Gan Club

Organisme de vacances et de loisirs souhaitant intégrer des enfants autistes dans ses séjours de vacances ordinaires

18-26 rue Goubet - 75019 Paris

01 42 41 17 16

topgan.org | contact@topgan.org

Association l'Envol

Séjours médicalisés pour enfants malades

216 avenue Jean Jaurès - 75927 Paris Cedex 19

PARTIR EN VACANCES EN FAMILLE

Tourisme et handicaps

Label qui identifie les lieux proposant une offre adaptée aux différents types de handicaps.

15 avenue Carnot - 75017 Paris

01 44 11 10 41 | tourisme-handicaps.org |

tourisme.handicaps@club-internet.fr

Réseau Passerelles

Réseau qui propose :

- des séjours de vacances familiaux en Village de vacances, résidences ou campings avec équipe spécialisée sur place
- un accompagnement dans la préparation de séjours à la carte

02 22 66 97 90 | reseau-passerelles.org

SÉJOURS DE RÉPIT, APPUI AUX AIDANTS

De plus en plus d'organismes proposent des séjours de répit pour les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants

CŒuvre FALRET

Séjours pour les familles et proches confrontés aux maladies psychiques

128 avenue Jean Jaurès - 93500 Pantin

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE DÉPART EN VACANCES

Les séjours adaptés sont souvent très coûteux, mais des aides financières existent :

- La PCH « charges exceptionnelles et spécifiques » : à demander auprès de la MDPH, attention aux délais
- Les aides aux projets vacances de l'APF France handicap en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV). Pour personnes avec handicap moteur ou polyhandicap. Plus d'informations auprès de la délégation départementale de l'APF France handicap.
- Les aides aux projets vacances de l'UNAPEI en partenariat avec l'ANCV. Pour personnes porteuses de handicap mental. Plus d'informations auprès de l'association locale de l'UNAPEI.
- Les aides des comités d'entreprise : se renseigner sur son lieu de travail
- Les aides de Jeunesse au plein air, sous condition de ressources.
- L'aide aux vacances enfants (AVE) attribuée par la CAF 93 bonifiée pour les titulaires de l'AEEH

Plus d'informations :

01 44 95 81 28 | jpa.asso.fr

Sport

L'ACCUEIL DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Les personnes en situation de handicap doivent être accueillies dans toutes les structures ouvertes au public comme tout un chacun.

Ecole municipale des sports : section sport adapté

L'école municipale des sports ouvre en janvier 2023 une section de sport adapté au handicap mental et psychique en partenariat avec le Comité départemental de sport adapté (CDSA93). Ouvertes aux enfants de 5 à 15 ans, les sessions en petits groupes le mercredi après-midi, mardi et jeudi soir permettent un travail sur la motricité et une découverte de multiples sports avec un encadrement adapté.

Renseignements : direction des sports

4^e étage du Centre administratif,

2 place du Caquet - 93200 Saint-Denis.

Sports.usagers@ville-saint-denis.fr

Office des Sports de Saint-Denis

Il propose des activités pour les personnes en situation de handicap et/ou les oriente vers les associations sportives à même de les accueillir.

34, rue de la Boulangerie | 09 51 63 44 47

ou 06.85.47.95.98 | officesports93.fr

Saint-Denis Union Sport (SDUS)

Parmi les 40 activités sportives et culturelles proposées par le club, de plus en plus de sections accueillent du public en situation de handicap et certaines sections, comme la danse, proposent des créneaux dédiés au handicap avec des professionnels diplômés

en activité physique adaptée.

2 Boulevard Anatole France

93200 Saint-Denis

L'association la Dionysienne

Accueille des enfants porteurs d'un handicap mental ou sensoriel pour des initiations au trampoline. Tous les mercredis après-midi au Palais des sports.

06 72 57 93 74 | christian_jamar@yahoo.fr

DEUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES EXISTENT POUR CONCILIER SPORT ET HANDICAP :

La fédération française handisport

Pour les personnes avec handicap moteur ou sensoriel.

42 rue Louis Lumière - 75020 Paris

01 40 31 45 00 | handisport.org

accueil@handisport.org

Comité départemental de la fédération française de sport adapté

Pour les personnes avec handicap mental ou psychique

CDOS 93 | 32 rue Delizy, Hall 2 - 93694 Pantin

01 41 60 11 75 | sportadapte93.org

Fédération sportive et gymnique du travail

16 avenue Paul Éluard - 93000 Bobigny

01 48 31 12 59 | fsgt.org

CULTURE

Assister à des manifestations culturelles
Guide de l'accessibilité des lieux culturels en
Seine-Saint-Denis. Disponible sur seine-saint-denis.fr, rubrique solidarités/handicap

À SAINT-DENIS

Cinéma l'Écran

Séances organisées avec audio-description et sous-titrages pour sourds et malentendants ; dispositif de boucle magnétique et accessibilité au handicap moteur. Plus d'informations sur les séances accessibles en s'abonnant à la newsletter ou par téléphone.

Séances Ciné Relax : En partenariat avec la ville, accueil bienveillant avec l'appui de bénévoles pour permettre à toutes et tous de partager le plaisir du cinéma. Séances tous les deux mois, prix unique 4 €.

14 passage de l'Aqueduc

01 49 33 66 88 | lecranstdenis.org

Théâtre Gérard Philipe

Représentations en audiodescription et visites tactiles. Possibilité de se faire audiodécrire un spectacle à l'oreille par un bénévole formé. Réservation du billet auprès du TGP et demande d'un bénévole auprès de Souffleurs de sens

(www.souffleursdesens.org). Accessibilité au handicap moteur. Représentations en LSF et boucle magnétique dans la salle principale. Possibilité pour les Dionysiens d'être accompagnés dans leur quartier les jeudis soirs après la représentation, sur réservation de la navette.

59 boulevard Jules Guesde | 01 48 13 70 00 |

theatregerardphilipe.com

Référente handicap : Roxane Jovani | 01 48 13

70 07 | r.jovani@theatregerardphilipe.com

Musée d'art et d'histoire

Jardin des cinq sens pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Un exemplaire du poème Liberté de Paul Eluard en braille. Des visites-ateliers personnalisés de groupes, institutions ou en famille – sur réservation.

22 bis, rue Gabriel Péri | 01 83 72 24 55

musee@ville-saint-denis.fr

Académie Fratellini

Accessibilité de l'ensemble du site aux handicaps moteurs. Si possible, prévenir avant votre venue afin de vous accueillir au mieux.

1-9 rue des Cheminots

01 49 46 00 00 | academie-fratellini.com

Basilique de Saint-Denis

Visites conférences, visites-ateliers, visites tactiles, visites en langue des signes...

Privilégier la visite en groupe, mais visite individuelle en visite libre possible en fonction des contraintes d'accessibilité.

01 49 21 14 87 | Informations et réservations :

sylvie.koch@monuments-nationaux.fr

AILLEURS

Accès culture

Rend des spectacles accessibles aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes, malvoyantes.

Liste des spectacles disponible sur :

01 53 65 30 74 | accesculture.org

Retour d'image

Séances de cinéma et rencontres inclusives, sensibilisation et conseil sur l'accessibilité du cinéma, ateliers de création adaptés.

17 rue Lacharrière 75011 Paris

(visites sur rendez-vous)

09 60 14 77 16 | retourimage.eu

SOIGNER MON ENFANT DANS UN LIEU ADAPTÉ

Consultations tous publics

Le premier contact reste la médecine de ville ou les centres municipaux de santé (CMS).

CENTRE MUNICIPAUX DE SANTÉ

Le CMS les Moulins

est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous les CMS sont équipés de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes (avec ou sans appareil auditif).

CMS Les Moulins

40 rue Auguste Poullain : 01 83 72 20 10

CMS Cygne

6 rue du Cygne 01 : 83 72 20 20

CMS Barbusse

14 rue Henri Barbusse : 01 49 33 70 70

CMS Plaine

153 avenue du président Wilson : 01 83 72 20 00

SOINS ADAPTÉS AU HANDICAP

Réseau Rhapsodif

Pour l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap.
rhapsodif.com/dyn/index.php

Consultations en langue des signes

Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière Unité Informations et Soins des Sourds
47/83 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
01 42 16 14 70 ou (par SMS) 06 33 08 13 12 |
accueil.sourds@psl.aphp.fr

Institut mutualiste Montsouris

Hôpital privé à but non lucratif ouvert à tous et sans dépassement d'honoraires
42 boulevard Jourdan - 75014 Paris
01 56 61 62 63 | imm.fr/handicap

Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, polyhandicap, et handicap génétique rare

Avenue du 8 mai 1945
BP 69 - 91150 Étampes Cedex
Tél. 01 82 26 81 09

RESSOURCES

Guide santé en BD

Un guide santé adapté aux personnes en situation de handicap mental ou présentant des troubles autistiques.
À consulter sur santebd.org

SE DÉPLACER AVEC MON ENFANT

En transports en commun

Toutes les informations sur l'accessibilité des transports en commun en Île-de-France sont disponibles sur vianavigo.com/accessibilite ou par téléphone au :

09 70 81 83 85

La RATP met en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des transports en commun aux personnes avec un handicap sensoriel. Concernant le handicap moteur, et plus particulièrement les personnes en fauteuil roulant :

Métro

Seule la ligne 14 est entièrement accessible. Sur la ligne 13, les stations Porte de Paris et Saint-Denis Université sont équipées d'un ascenseur (mais avec besoin d'accompagnement pour monter dans la rame depuis le quai).

RER

De plus en plus de stations sont rendues accessibles (à Saint-Denis : la Plaine-Stade de France et Stade de France – Saint-Denis). Guide pratique pour prendre le RER disponible sur : ratp.fr (rubrique se déplacer, accessibilité) ou auprès de la mission accessibilité de la RATP.

Bus

Lignes accessibles à Saint-Denis :
139, 153, 170, 239, 253, 255, 302, 361, 512

Tramway

Toutes les lignes de tramway sont accessibles. À Saint-Denis : T1, T5, T8.
ratp.fr

Mission accessibilité

19 place Lachambaudie - 75570 Paris cedex 12
mission.accessibilite@ratp.fr

En transport à la demande

PAM 93

Service de transport à la demande pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité (et résidant en Seine-Saint-Denis).

09 88 99 93 93 ou **01 49 90 40 30** | pam93.info
contact@pam93.info

Attention à bien réserver son transport à l'avance.

Service Horizon

Service de taxi spécifique des taxis G7 pour les personnes à mobilité réduite.

01 47 39 00 91

taxisg7.fr, rubrique découvrez- nos-services-taxis

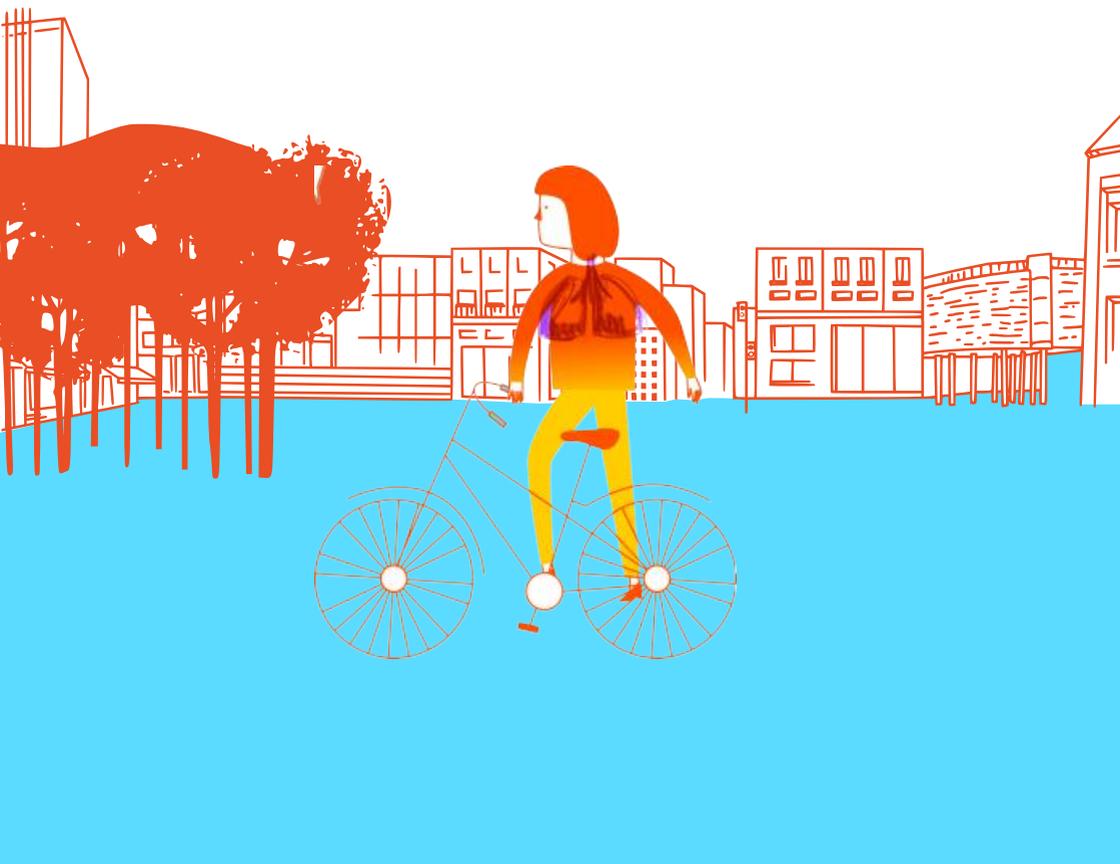
En voiture

Des aides financières existent pour faire aménager son véhicule (PCH – aménagement du véhicule). Elles doivent être demandées auprès de la MDPH. Seule la carte européenne de stationnement permet de se garer sur les places réservées. Pour trouver une place de stationnement réservée à un endroit donné : parking.handicap.fr Site de location de véhicules PMR entre particuliers pour louer des véhicules adaptés : wheeliz.com

En train

Le service « Accès Plus » de la SNCF garantit l'accueil en gare et l'accompagnement jusqu'au train pour les personnes handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité, carte de priorité ou carte de stationnement (fonctionne pour les trajets nationaux au départ de Paris ainsi que sur quelques gares de Transilien).

Pour en bénéficier, contacter Accès Plus au moins 48 h avant le départ au 0 890 640 650 ou par courriel : accesplus@sncf.fr ou sur le site internet de la SNCF : oui.sncf/guide/accessibilite



SE LOGER

Pour accéder à un logement social

Le handicap constitue un critère de priorité pour l'accès à un logement social.

Vous pouvez enregistrer votre demande en ligne sur demande-logement-social.gouv.fr
Service municipal du logement
Immeuble Saint Jean
6 rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis

Pour adapter son logement

Des aides financières existent pour adapter son logement, en fonction de sa situation (propriétaire, locataire parc privé, locataire logement social...).

Pour s'informer sur les aides existantes

Guide réalisé par le ministère du développement durable : Personnes handicapées, l'accessibilité au logement.
Disponible sur : ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-logement

Association départementale d'information sur le logement (ADIL 93)

Permanences une fois par mois à la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis
16 rue des Boucheries - 93200 Saint Denis
01 83 72 24 93 | 01 48 51 17 45 | adil93.org | adil93@wanadoo.fr



Attention !

Certaines aides, comme la PCH – aide à l'aménagement du logement, fonctionnent sur remboursement de factures. Il faut donc avancer l'argent. Concernant la PCH, pour pouvoir être remboursé, il faut déposer le dossier avant de commencer les travaux.

On peut commencer les travaux dès qu'on a reçu l'accusé de réception du dossier. Ils seront remboursés sur la base des factures à conserver, quand la notification d'acceptation de la demande aura été envoyée

ÊTRE SOUTENU ET S'ENTRAIDER

Face au handicap, il est important de ne pas rester seul. De nombreux sites et lieux existent pour obtenir des informations. Il est aussi possible de se tourner vers les associations, pour obtenir de l'aide, rencontrer des pairs, s'engager pour les droits des personnes en situation de handicap.

Voici quelques adresses par type de handicaps. La liste n'est pas exhaustive.

Soutien aux parents et aux proches

Maison des parents

Possibilité d'entretiens individuels et groupe de parole sur le handicap une fois par mois (consulter le programme sur le site de la ville)

29 rue Gabriel Péri - 93200 Saint-Denis

01 49 33 68 55

maison.desparents@ville-saint-denis.fr

Relais des aidants

Service d'écoute et d'accompagnement.

50 rue Richard Gardebled - 93110 Rosny-sous-Bois

01 79 64 48 99 | lerelaisdesaidants.fr |

contact@lerelaisdesaidants.fr

Association nationale de soeurs et frères de personnes handicapées

Possibilité de participer à des groupes de paroles.

89 rue Mademoiselle - 75015 Paris

asfha.net | asfha@club-internet.fr

RESSOURCE

La Maison des aidants

Site ressource pour les aidants familiaux.

lamaisondesaidants.com |

la.maisondesaidants@orange.fr

Tous handicaps et handicaps rares

Centre de ressources multihandicap

Information et soutien pour les personnes en situation de handicap, leurs proches, les professionnels et les bénévoles qui les accompagnent.

43 avenue de l'Observatoire - 75014 Paris

01 53 10 37 37 | crmh.fr | contact@crmh.fr

Pour les personnes concernées par un double handicap

153 boulevard Brune - 75014 Paris

01 46 27 48 10 | anpsa.fr

Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane

Pour les personnes sourdes ou ayant un trouble du langage complexe avec déficiences associées.

33 rue Daviel - 75013 Paris

01 45 89 13 16 | centreressourceslaplane.org |

secretariat@crlaplane.org

Centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise

Pour les enfants et adolescents porteurs de lésions acquises. Également lieu ressource pour les professionnels.

Les hôpitaux de Saint-Maurice

12/ 14 rue Val d'Osne 94410 Saint-Maurice

01 43 96 65 00 (équipe enfants)

01 43 96 65 37 (équipe adolescents)

hopitaux-saint-maurice.fr

csi@hopitaux-st-maurice.fr

RESSOURCES

Handicap.gouv.fr

Site gouvernemental d'information sur le handicap.

Hyzy.org

Magazine référence pour les parents d'enfants handicapés : disponible en ligne et en version papier.

Orpha.net

Site ressource pour les maladies rares (disponible en plusieurs langues, dont le français).

APF France handicap

Association nationale reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Délégation de Seine-Saint-Denis

7 rue des Berges - 93500 Pantin

01 48 10 25 35 | blogduterritoiregrandparis.

blogs.apf.asso.fr | dd.93@apf.asso.fr

Handicap moteur et polyhandicap

J'accède

Association pour l'accessibilité des établissements recevant du public.

Elle répertorie les lieux accessibles. Elle a créé une application disponible sur smartphone et ordinateur pour répertorier les lieux accessibles, alimentée par les usagers.

10 passage Turquetil - 75011 Paris

01 43 71 98 10 | jaccede.com

contact@jaccede.com

RESSOURCE

Faire-face.fr

Magazine mensuel de l'APF France handicap, existe aussi version papier.

Handicap auditif

Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA)

Regroupe les principales associations représentatives des personnes sourdes et malentendantes, tous modes de communication confondus.

37-39 rue Saint-Sébastien - 75011 Paris

01 44 07 22 59 | unisda.org

contact@unisda.org

Parmi les associations membres de l'UNISDA, la plus proche de Saint-Denis est :

Le mouvement des sourds de France (MDSF)

Oeuvre pour l'usage de la langue des signes française.

18 avenue Gabriel Péri - 93400 Saint-Ouen |

mddf.org | mddf-lsf@wanadoo.fr

La surdité de l'enfant

Guide de l'INPES, collection Varia. Guide pratique à l'usage des parents.

Disponible sur inpes.sante.fr

RESSOURCES

Surdi.info

Centre national d'information sur la surdité.

Websourd.net

Magazine d'informations, entièrement disponible en LSF.

Echo-magazine.org

Magazine mensuel d'informations.

Handicap visuel

Association Valentin Haüy

Association de défense des droits des personnes déficientes visuelles.

Comité Valentin Haüy Paris / Île-de-France

3 rue Jacquier - 75014 Paris

01 40 44 88 00 | parisiledefrance.avh.asso.fr

Permanences hebdomadaires et cours de braille le jeudi à la Maison de la vie associative

19 rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis

01 83 72 20 40

Association nationale des parents d'enfants aveugles

Pour les familles de personnes aveugles ou malvoyantes.

12 bis rue de Picpus - 75012 Paris

01 43 42 40 40 | anpea.asso.fr

RESSOURCE

Handicapzero.org

Magazine d'informations.

Handicap mental et cognitif

Association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis

Pour l'insertion des personnes porteuses de trisomie 21.

7 place Bertie Albrecht - 93100 Montreuil

01 48 57 66 86 | trisomie21-93.org |

contact@trisomie21-93.org

Fédération française des Dys

Fédération nationale pour les troubles cognitifs spécifiques, les troubles du langage et des apprentissages.

ffdys.com

En Seine-Saint-Denis :

Association avenir dysphasie

01 48 50 70 63

aad.parisregionest@laposte.net

UNAPEI

Fédération d'associations pour les personnes handicapées mentales.

15 rue Coysevox - 75018 Paris

01 44 85 50 50 | unapei.org |

public@unapei.org

RESSOURCE

Guide de l'INPES

Troubles « dys » de l'enfant. Guide Ressources pour les parents

Disponible sur inpes.sante.fr

Handicap psychique

UNAFAM

Association dédiée aux familles et amis des malades psychiques. unafam.org
Délégation départementale EPS ville-Evrard
202 av. Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 09 30 98 | unafam93.org |
93@unafam.org

La Trame

Lieu d'accueil et d'échange pour les personnes en souffrance psychique, leurs proches et les professionnels du nord-ouest de la Seine-Saint-Denis.
20 rue de Toul - 93200 Saint-Denis
|01 70 32 22 53 |
atrame.aplainevie@lamayotte.fr
latrame93.wordpress.com

Ceapsy Île-de-France

Lieu d'écoute, d'information et de conseil personnalisé auprès des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels.
11 rue Cabanis - 75014 Paris | 01 45 65 76 77
ceapsy-idf.org | contact@ceapsy-idf.org

Autisme

Centre ressources autisme Île-de-France (CRAIF)

Lieu d'accueil et d'information pour les personnes concernées par l'autisme et les troubles du spectre autistiques / troubles envahissants du développement.
6 Cour Saint-Eloi - 75012 Paris
01 49 28 54 20 | craif.org | contact@craif.org

Association All inclusive

Pour l'inclusion dans le domaine du sport, le soutien et l'accompagnement des parents d'enfants en situation d'autisme, TDAH et Dys.
allinclusive.autisme@gmail.com

Association Myriam 93

Activités éducatives, culturelles et sociales visant l'autonomie et l'insertion des enfants TSA.
association.myriam93@gmail.com

Le silence des justes

11 rue de la Confluence - 93200 Saint Denis
01 48 20 90 10 | lesilencedesjustes.fr
direction-at@lesilencedesjustes.fr

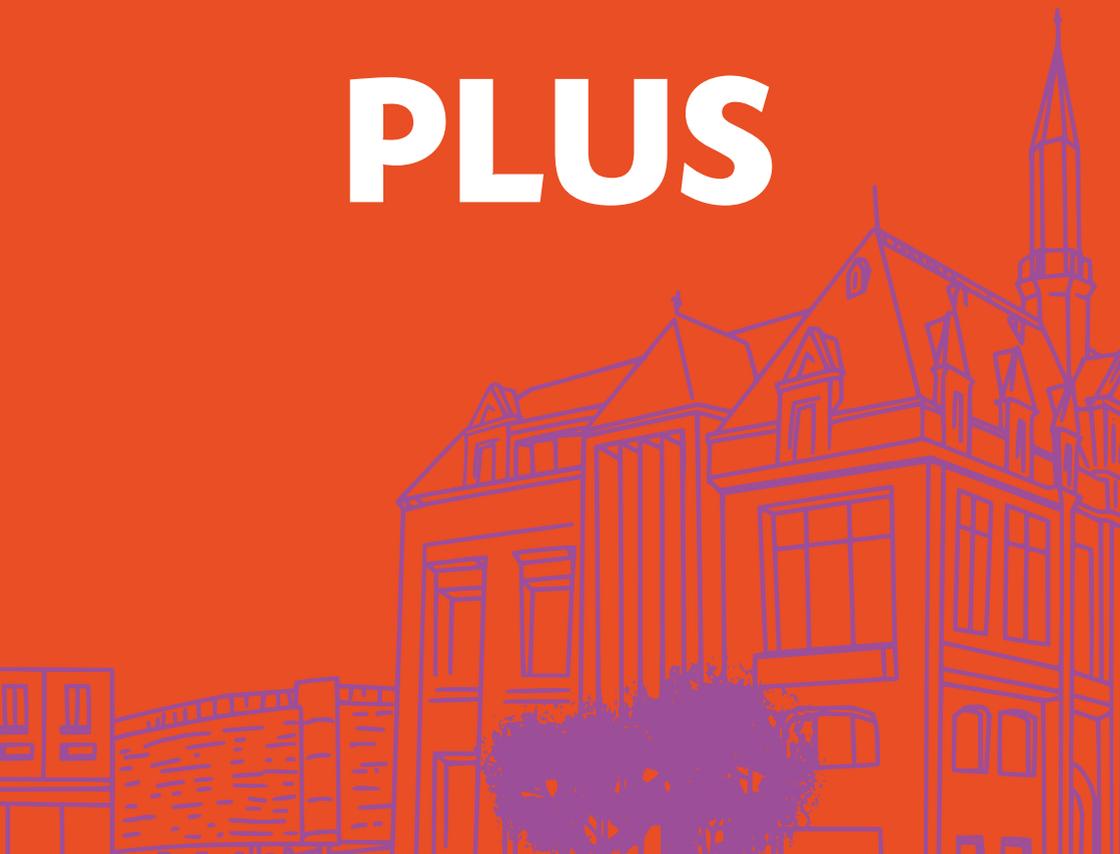
Vaincre l'autisme

51 rue Servan - 75011 Paris
01 47 00 47 83 | vaincrelautisme.org





20 ANS ET PLUS



REPÉRER ET DIAGNOSTIQUER

Lieux généralistes

La survenue d'un handicap chez l'adulte peut être liée à l'apparition d'une maladie invalidante ou suite à un accident grave. Des handicaps présents depuis l'enfance ne sont parfois diagnostiqués qu'à l'âge adulte. Parlez-en à votre médecin généraliste ou à des spécialistes, en libéral ou en centre municipal de santé (ophtalmologues, des ORL, des orthophonistes...)

Lieux spécifiques par type de handicap

TROUBLES AUDITIFS

En cas de perte de l'audition, vous pouvez vous adresser :

Aux ORL exerçant en libéral

Au service ORL de l'hôpital Delafontaine

Pour les unités plus spécialisées :

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe Rothschild
29 rue Manin 75019 Paris
28 rue de Charenton - 75571 Paris cedex 12
01 40 02 15 20 | quinze-vingts.fr

TROUBLES DE LA VISION

En cas d'apparition de ces troubles, consultez rapidement un ophtalmologue. Des unités plus spécialisées existent également :

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe Rothschild
29 rue Manin 75019 Paris

Les Quinze-vingts, centre hospitalier national d'ophtalmologie

28 rue de Charenton - 75571 Paris cedex 12
01 40 02 15 20 | quinze-vingts.fr

AUTISME

Centre de diagnostic et d'évaluation de l'autisme pour les adultes (CDEAA)

Consultations pour les adultes. Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière
47/ 83 boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13 - 01 42 16 17 11
maladiessystemenerveux-psl.aphp.fr
rubrique département de psychiatrie adulte

TROUBLES PSYCHIATRIQUES

S'adresser au centre-médico-psychologique pour adultes, habitant à Saint-Denis dans les quartiers : CENTRE, NORD, EST

CMP Auguste Poullain

6 rue Auguste Poullain - 93200 Saint-Denis
01 48 23 68 10 - LA PLAINE ET PLEYEL

CMP Saint-Ouen

9 rue de l'Alliance - 93400 Saint-Ouen
01 40 10 89 40

CONNAÎTRE ET FAIRE VALOIR SES DROITS

Quelles aides pour vivre avec mon handicap ? Des aides spécifiques existent pour les personnes en situation de handicap.

Aides financières

L'Allocation adulte handicapé (AAH)

Pour les adultes reconnus handicapés à plus de 80 % ou « entre 50 et 79 % et ayant une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi », et dont les ressources ne dépassent pas un certain montant. Le montant maximal de l'AAH est, en 2023, de 956,65 € par mois.

L'AAH est un minimum social :

si la personne bénéficiaire touche d'autres revenus (salaire ou pension d'invalidité, par exemple), le montant mensuel de l'AAH sera réduit de telle sorte que l'ensemble des revenus perçus ne dépassera pas 956,65 €.

Nouveau !

Déconjugalisation de l'AAH
À compter du 1^{er} septembre 2023, les revenus du conjoint ne seront plus pris en compte pour le calcul du montant de cette prestation.

Le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome

Pour les personnes touchant l'AAH et étant reconnues handicapées à plus de 80 %.

- Le complément de ressources s'élève à 179,31 € par mois. Il concerne les personnes de 20 à 60 ans sans activité professionnelle depuis au moins un an et avec une capacité de travail limitée. Supprimé le 1^{er} décembre 2019, il continuera à être versé durant 10 ans pour les personnes qui le percevaient à cette date.
- La majoration pour la vie autonome (mva) s'élève à 104,77 € par mois. Elle concerne les personnes sans activité professionnelle qui touchent une aide au logement. Elle est automatiquement versée par la CAF aux personnes qui peuvent en bénéficier. On ne peut pas cumuler complément de ressources et majoration pour la vie autonome.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Somme attribuée sans tenir compte du revenu, pour compenser les surcoûts liés au handicap et à la perte d'autonomie dans plusieurs domaines : aide humaine, aménagement du logement / du véhicule, aides techniques, charges spécifiques (exemples : couches, départ en vacances). Elle est versée sur facture, il faut donc avancer l'argent.



Attention !

Aucun remboursement ne sera fait pour des dépenses réalisées avant le dépôt de la demande de PCH (prendre, en date de référence, la date de notification de réception du dossier, envoyée par la MDPH)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité. Il s'agit des besoins en aide humaine et en aides techniques, ainsi qu'à ceux liés à la préparation des repas et à la vaisselle. Les montants forfaitaires mensuels accordés varient selon l'âge de l'enfant de 450 à 900 € avec un supplément pour les familles monoparentales.

La PCH parentalité

Aide destinée aux parents en situation de handicap qui perçoivent à titre personnel la prestation de compensation du handicap (PCH) et qui ont au moins un enfant. Elle se compose d'une aide humaine et d'une aide matérielle. Demande à faire auprès de la MDPH 93

La pension d'invalidité

Cette aide ne dépend pas de la MDPH. Elle est versée par l'Assurance maladie aux personnes reconnues « inaptes au travail » du fait d'un accident ou d'une maladie invalidante d'origine non professionnelle et ayant travaillé au moins 800 heures au cours des 12 derniers mois ayant précédé le constat d'invalidité. Plus de renseignements :

3646 | ameli.fr, rubrique votre caisse, droits et démarches, par situation médicale
Point d'accueil à Saint-Denis :
CPAM 31 rue du Landy

Aides avec la mutuelle

Certaines mutuelles offrent des prises en charge complémentaires. Se renseigner auprès de votre mutuelle une fois le handicap reconnu (par le versement d'une pension d'invalidité ou par une notification MDPH).

Handicap ou dépendance, PCH ou APA ?

Les personnes ayant droit à la PCH sont les personnes dont le handicap a été reconnu avant 60 ans (ou dans le cadre de leur activité professionnelle) et qui font une première demande avant 75 ans. Les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie (non reconnues handicapées avant) n'ont pas le droit à la PCH mais à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). L'APA permet de financer un certain nombre d'heures d'intervention à domicile ou une prise en charge en établissement. Elle est plus ou moins élevée selon le niveau d'autonomie et les ressources de la personne.

Cartes

CARTE D'INVALIDITÉ

Pour les personnes reconnues handicapées à plus de 80%, elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun,

etc, ainsi que des avantages fiscaux (une demi-part supplémentaire dans la déclaration de revenus) et des réductions pour soi et pour son accompagnateur, dans les lieux culturels par exemple.

! **Attention :**
la pension d'invalidité et la carte d'invalidité sont deux aides différentes, elles ne sont pas automatiquement liées et elles ne donnent pas les mêmes droits (par exemple, la pension d'invalidité ne donne pas droit à une demi-part supplémentaire dans la déclaration de revenus).

CARTE DE PRIORITÉ

Pour les personnes reconnues handicapées à moins de 80 % avec des difficultés à se tenir debout, elle donne la priorité dans les files d'attente, les transports en commun, etc.

CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

Pour les personnes pouvant se déplacer très difficilement seules à pied, elle permet de se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

CARTE MOBILITÉ INCLUSION

Elle a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

Pour plus d'informations, se référer p.14 de ce guide.

Comment obtenir ces aides ?

Il faut déposer un dossier de demande de compensation du handicap à la MDPH.

Le dossier peut être retiré au CCAS à la mairie ou téléchargé en ligne, sur le site de la MDPH. Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la MDPH ou de la CAF. La PCH et l'AAH ne sont pas imposables ! Il ne faut pas les déclarer comme un revenu.

Où trouver des conseils ?

Pour remplir votre dossier de demande de compensation du handicap à la MDPH, vous pouvez demander conseil à l'accueil de la Direction des solidarités. Le pôle social du CCAS reçoit tous les jours sauf le jeudi après-midi pour aider les usagers dans le traitement de leur dossier. Depuis septembre 2022, des permanences hebdomadaires de professionnels de la MDPH sont également mises en place.
Renseignement : Accueil de la Direction des solidarités, Centre administratif, 2^e étage.

Service handicap assistance de l'APAJH

Pour des informations juridiques
01 44 10 81 50
apajh.org, rubrique handicap assistance.

Sécurité sociale – Service social de la CRAMIF

01 83 72 61 70 | cramif.fr
servicesocial-
saintdenismediacom@cramif.cnamts.fr

Maison de la justice et du droit

Vous avez la possibilité de demander un rendez-vous avec un avocat, une association ou le délégué du défenseur des droits. À Clichy-sous-bois et Pantin, L'association Autisme et cetera y organise des permanences de droit du handicap ainsi que des permanences téléphoniques. Renseignez-vous auprès de la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis.

Quelles mesures de protection juridique existe-t-il ?

Une personne adulte peut avoir besoin d'une mesure de protection juridique : sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle. Pour vous renseigner :

Vosdroits.service-public.fr

Rubrique particulier, famille, protection des personnes.

Recours à une personne qualifiée

Pour les personnes accueillies ou prises en charge dans un établissement ou service médico-social : en cas de problème non résolu avec l'établissement ou le service, il est possible de solliciter une « personne qualifiée » pour lui demander des conseils ou une médiation amiable.

Agevillage.com

Modèle de lettre type pour solliciter une personne qualifiée.
agevillage.com | rubrique maisons de retraite, vos droits

Aurore.asso.fr

Liste des personnes qualifiées par département (actualisée en juin 2014)

Rubrique nos actions, place des personnes accueillies, la charte de l'association Aurore

NUMÉROS D'URGENCE

Pour sourds et malentendants : 114

Aide aux aidants et pour les victimes de maltraitance : 3977

Écoute violences femmes handicapées :
01 40 47 06 06

RESSOURCES UTILES

Association Droit Pluriel

Plateforme Agir Handicap : Juristes et avocats répondent à toute question relative au droit des personnes en situation de handicap, gratuitement. Possibilité d'envoyer un mail, téléphoner, ou envoyer un message vidéo en LSF pour les sourds
agir@droitpluriel.fr - 09 80 80 01 49
<https://droitpluriel.fr/agir/>

Place-handicap.fr

Guide de la personne handicapée adulte.
Disponible en ligne

monparcourshandicap.gouv.fr

Plateforme d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants conçue par la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa).



Victime de discrimination ?

Saisissez le défenseur des droits (institution chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité). Si vous êtes victime ou témoin d'une discrimination, contactez le délégué du défenseur des droits (permanence hebdomadaire à la Maison de la justice et du droit).

ÉTUDIER ET SE FORMER

Aides financières

Les conditions d'accès aux bourses sont facilitées pour les étudiants en situation de handicap. Se renseigner dès le mois de janvier pour une rentrée en septembre / octobre auprès du CROUS

CROUS Saint-Denis

Place du 8 mai 1945 - 93200 Saint-Denis
09 70 19 04 10 | crous-creteil.fr

Études aménagées

La plupart des universités et des CROUS ont une mission handicap.

Mission handicap de Paris 8

Service accueil handicap Bât. A (salle 048)
2 rue de la Liberté - 93200 Saint-Denis
01 49 40 67 92 / univ-paris8.fr
accueil.handicap@univ-paris8.fr

Aménagements des examens et des concours

Aides humaines, aides techniques, temps prolongé... La plupart des universités et des écoles proposent des aménagements pour les étudiants en situation de handicap.

RESSOURCES

Handi-u.fr

Site internet dédié aux élèves, étudiants et personnels en situation de handicap.

Droitsavoir.asso.fr

Association pour l'accès aux études et à la

formation professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Se former dans les centres adaptés pour les travailleurs handicapés

Les centres de Rééducation Professionnelle (CRP) sont des centres de formation de longue durée pour les personnes en situation de handicap. Ils proposent, selon le profil de la personne, des formations de pré-orientation (pour définir un projet professionnel), des formations préparatoires (en vue de l'acquisition de nouvelles connaissances) et des formations qualifiantes (pour obtenir un diplôme allant jusqu'à Bac+2). L'orientation en CRP se fait sur demande auprès de la MDPH.

EN SEINE - SAINT - DENIS

Centre de réadaptation professionnelle

Pour tous handicaps sauf troubles mentaux graves
5-7 rue des Noyers - 93300 Aubervilliers
01 48 11 30 60 | ugecamidf.fr

CRP Robert Buron

51-53 boulevard Biron - 93400 Saint-Ouen
01 49 46 77 04
respentreprises-anr-formation@anrh.fr

Centre Jean-Pierre Timbaud

Pour tous handicaps sauf handicaps sensoriels lourds,
60 rue de la République - 93108 Montreuil cedex
01 48 18 22 22 | jptimbaud.org

TRAVAILLER

Les demandes relatives à l'emploi et à l'orientation professionnelle

Le formulaire type de demande à envoyer à la MDPH comporte deux types de demandes dans la catégorie demandes relatives à l'emploi :

- la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- une demande d'orientation, avec plusieurs possibilités (formation, orientation en milieu ordinaire ou en ESAT). Pour expliquer l'orientation que l'on souhaite avoir et pour quelles raisons, il faut compléter la partie « projet de vie » du formulaire de demande.

Demander une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Les personnes porteuses de handicap peuvent demander une RQTH auprès de la MDPH.

La RQTH permet de bénéficier :

- d'aménagements de postes (fauteuil adapté, matériel informatique...)
- de financements complémentaires par l'employeur pour du matériel adapté (prothèses auditives par exemple)
- d'aménagement du temps de travail.

Le bénéficiaire d'une RQTH peut aussi devenir fonctionnaire sans passer de concours (exception faite de certains grades), après une période d'emploi en tant que contractuel.

Plus d'informations : vosdroits.service-public.fr La personne ayant une RQTH n'est absolument pas obligée de le dire à son employeur, au moment de l'embauche ou plus tard.

Être accompagné pour trouver un emploi

Les entreprises et administrations publiques de plus de 20 salariés doivent embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. À défaut, elles sont tenues d'acquitter une contribution auprès de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées), dans le cas des entreprises privées, ou du FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) dans le cas des administrations publiques. Il est donc intéressant pour un employeur d'embaucher quelqu'un qui a une RQTH, une carte d'invalidité ou une AAH.

Cap emploi 93

Réseau spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées pour leur recherche d'emploi.

12 chemin du Moulin Basset - 93200 Saint-Denis 01 49 71 31 60 | capemploi.com

RESSOURCES

Talenteo.fr

Hanploi.com

Handiquesta.com

Sites internet de recherche d'emploi spécialisés pour les personnes handicapées.

Être accompagné pour rester dans l'emploi

Mission handicap de votre entreprise

La plupart des grandes entreprises et des administrations ont une mission handicap pour l'insertion professionnelle et l'accompagnement des travailleurs handicapés. Se renseigner auprès de votre direction des ressources humaines.

Services d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH)

Ils interviennent pour faciliter le maintien dans l'emploi d'un travailleur handicapé, à sa demande ou à celle de son employeur. Ils ont des missions d'information, d'appui technique, d'accompagnement et de mise en relation avec des partenaires spécialisés (ergothérapeute, centre de bilan, etc.). Les SAMETH sont départementaux, il faut contacter le SAMETH du département où se trouve votre lieu de travail.

SAMETH 93 association Handi-action

Centre de prévention sanitaire et sociale
2 rue de la Convention - 93017 Bobigny cedex
01 48 36 52 47 | contact@sameth93.com

Coordonnées de tous les SAMETH d'Île-de-France : handipole.org (rubrique maintien dans l'emploi, offre de service SAMETH)

Demander une orientation en structure spécifique

Il existe plusieurs types de structures professionnelles conçues pour les travailleurs handicapés :

Entreprises adaptées (EA)

Ces entreprises, régies par le code du travail, doivent embaucher au moins 80% de travailleurs handicapés. Elles tiennent compte des contraintes spécifiques liées au handicap. Les travailleurs ont un statut de salarié et ne peuvent pas percevoir un salaire inférieur au SMIC.

Établissements et services d'aide par le travail (ESAT, ex-CAT)

Accueillent des personnes handicapées pouvant travailler en milieu protégé. Les travailleurs en ESAT n'ont pas un statut de salarié mais d'usager. Ils perçoivent une rémunération garantie. Pour travailler en ESAT, il faut faire une demande de RQTH et d'orientation professionnelle « milieu protégé ESAT » auprès de la MDPH. Les métiers exercés en EA et en ESAT sont variés : restauration, blanchisserie, conditionnement, entretien des espaces verts, artisanat...

Pour trouver une EA ou un ESAT en Seine-Saint-Denis, voir sur le site de la MDPH : place-handicap.fr, rubrique documentation, insertion professionnelle.

ADRESSES À SAINT-DENIS

ESAT Vivre autrement

Imprimerie numérique, conditionnement et façonnage, routage, espaces verts et détachement en entreprise.
21-29 rue la Poterie - 93200 Saint-Denis

01 49 40 79 40 | vivre-autrement.com |
esat.stdenis@vivre-autrement.com

ESAT Pleyel Hors les murs

Traiteur, restauration collective, nettoyage.
20 Rue du Bois Moussay - 93240 Stains
01 49 40 09 19 | traiteur@esat-pleyel.com

ANR Services

Entreprise adaptée de Saint-Denis :
audiovisuel, travaux administratifs,
conditionnement, traitement du matériel
informatique, montage-assemblage.
30 bis rue du Bailly - 93200 Saint-Denis
01 49 17 80 20 | anr-services.fr |
direction-stdenis@anrh.fr

Il est aussi possible de chercher dans
d'autres départements sur handeco.org qui
liste les ESAT par département et par
activités exercées.

Partir à la retraite

Les personnes titulaires d'une RQTH et
reconnues handicapées par la MDPH avec
un taux supérieur à 50% peuvent partir en
retraite dès 55 ans (sous réserve d'avoir
cotisé un nombre de trimestres suffisant).
Les travailleurs en ESAT peuvent aussi partir
en retraite à partir de 55 ans, s'ils attestent
d'au moins 30 ans d'orientation
professionnelle en ESAT.

Centre d'information et de conseil aux salariés (CICAS)

Accueil sur rendez-vous uniquement. Carré
Pleyel
5 rue Pleyel - 93200 Saint-Denis
0 820 200 189

ETRE ACCUEILLI DANS LA JOURNÉE

Certaines personnes ne peuvent pas travailler du fait de leur handicap et ont besoin d'accompagnement au quotidien.

Il faut pour cela faire une demande à la MDPH d'orientation en établissement médico-social pour adultes.

Plusieurs orientations sont possibles selon le degré d'autonomie de la personne :

Centre ou service d'accueil de jour (CAJ ou SAJ)

Pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler mais suffisamment autonomes pour réaliser des activités quotidiennes en groupe, à caractère ludiques et éducatives.

Foyer de vie

Même principe que les CAJ ou les SAJ, mais avec une prise en charge plus contenante, généralement en internat.

Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Pour des personnes très dépendantes, ayant besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne et de surveillance médicale.

Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Pour des personnes non autonomes, ayant besoin d'une surveillance médicale et de soins permanents. Les orientations dans ces structures se font sur décision de la CDAPH. Des délais d'attente sont souvent à prévoir car le nombre de places est limité. Des

solutions d'accueil temporaire (orientation à demander également à la MDPH) peuvent être trouvées pendant la période d'attente. Pour trouver une structure en Seine-Saint-Denis, consulter le site de la MDPH : place-handicap.fr, rubrique documentation, liste des établissements et services médico-sociaux en Seine-Saint-Denis, établissements et services pour adultes.

Coordonnées des structures en fin de guide, rubrique adresses

Être soigné dans un lieu adapté

Le premier contact reste la médecine de la ville ou les centres municipaux de santé (CMS).

CMS de Saint-Denis

La ville comprend 4 CMS répartis sur le territoire : Les Moulins, Cygne, Barbusse, Plaine. Le CMS les Moulins est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous les CMS sont équipés de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes (avec ou sans appareil auditif).

Pour consulter, prendre rendez-vous au préalable en téléphonant au centre, en vous rendant sur place ou directement en ligne sur <https://saintdenis.contactsante.fr>

Coordonnées des CMS en fin de ce guide, rubrique adresses.

Soins à domicile

Les médecins libéraux peuvent se déplacer à votre domicile. Il est possible de faire appel à des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Santé buccodentaire

Réseau Rhapsodif pour l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap.

rhapsodif.com

Consultations adaptées

Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, autisme, polyhandicap et handicap génétique rare

Avenue du 8 mai 1945 BP 69

91150 Etampes Cedex

Consultations en langue des signes

Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière

unité Informations et Soins des Sourds

47/83 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

01 42 16 14 70 ou (par SMS) 06 33 08 13 12

aphp.fr/handicap/surdite |

accueil.sourds@psl.aphp.fr

Institut mutualiste Montsouris

42 boulevard Jourdan, 75014 Paris

01 56 61 62 63 | mm.fr

rubrique « consultations - info handicap »

Consultations gynécologiques et obstétriques

Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière

Service de gynécologie-obstétrique adapté aux femmes en situation de handicap moteur. Bâtiment maternité

83 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris

01 42 17 77 31

aphp.fr/handicap | cecile.pierrot@psl.aphp.fr

Institut mutualiste Montsouris

Suivi de grossesse adapté pour les femmes avec handicap moteur, visuel ou auditif

RESSOURCES

Santetresfacile.fr

Site ressource en français facile à lire et à comprendre

Santebd.org

Le guide santé en BD, adapté aux personnes en situation de handicap mental ou présentant des troubles autistiques.

SE LOGER

L'obligation d'accessibilité des logements neufs

Tous les logements construits après le 1^{er} janvier 2007 doivent répondre aux normes d'accessibilité telles que définies par la loi du 11 février 2005 (notamment avoir un ascenseur dès que l'immeuble fait 4 étages ou plus).

Pour accéder à un logement social

Le handicap constitue un critère de priorité pour l'accès à un logement social. Veillez à remplir le volet «complément à la demande de logement social. Logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie» du formulaire cerfa de demande de logement social.

Service municipal du logement

6 rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis
01 49 33 70 50



Si vous avez un handicap ou vivez avec une personne handicapée dans un logement sur occupé ou non décent (moins de 16 m² pour deux personnes), vous pouvez faire valoir votre droit au logement opposable (DALO) pour être relogé.

Pour adapter son logement

Des aides financières existent pour adapter son logement, en fonction de sa situation (propriétaire, locataire parc privé, locataire logement social...).

Pour s'informer sur les aides

Guide réalisé par le ministère du développement durable Personnes handicapées, l'accessibilité au logement qui est disponible sur developpement-durable.gouv.fr

Association départementale d'information sur le logement (ADIL93)

Permanences une fois par mois à la Maison de la justice et du droit de Saint-Denis
16 rue des Boucheries
01 83 72 24 93 | 01 48 51 17 45 | adil93.org | adil93@wanadoo.fr

PACT de l'Est parisien

Accompagne vos projets de travaux et vous aide dans la recherche d'aides financières
Agence seine-saint-denis
123 rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers
01 71 33 17 17 | estparisien.soliha.fr

Attention !

Certaines aides, comme la PCH aide à l'aménagement du logement, fonctionnent uniquement sur remboursement de factures. Il faut donc avancer l'argent.

Pour pouvoir être remboursé, il faut déposer le dossier avant de commencer les travaux. On peut commencer les travaux dès qu'on a reçu l'accusé de réception du dossier.

Ils seront remboursés sur la base des factures à conserver, dès l'envoi de la notification d'acceptation de la demande.

L'aide à domicile

La PCH (prestation compensatoire de handicap) est délivrée par la MDPH et financée par le Conseil départemental :

- personnes invalides de moins de 60 ans au moment de la demande
- maintien jusqu'au 75e anniversaire
- il faut résider en France de façon stable et depuis plus 3 mois sur le département
- financement des besoins liés à la perte d'autonomie : aides humaines, matérielles
- interdiction d'utiliser les heures pour de l'entretien ménager ceci concerne l'aide sociale ou la CPAM

ETRE AIDÉ À DOMICILE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) est délivrée par le Conseil départemental pour les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie :

- il faut résider en France de façon stable et de + 3 mois sur le département
- être en GIR 4/3/2/1 (grille AGGIR)
- attribuée sous condition de ressources
- notification de prise en charge nominative
- financement des interventions à domicile uniquement (les frais de gestion, de km, frais d'intervention restent à la charge des bénéficiaires).

ARDH (aide au retour à domicile après hospitalisation) et PAP (plan d'aide personnalisé)

- GIR 5/6 uniquement (les autres GIR sont couverts par l'APA)
- délivrée sous conditions de ressources par les caisses de retraite

FOND FNASS (Fond soins palliatifs)

- financé par les caisses de retraite
- enveloppe sur 3 mois et renouvelable 1 fois
- 10 à 15 % à la charge du bénéficiaire

Les différentes formes de recours à l'aide à domicile

L'aide à domicile est soit un aidant familial soit un aidant salarié.

L' AIDANT SALARIÉ

- Le service prestataire : les services sont privés, associatifs ou publics (rattachés au CCAS).
- La structure s'occupe de tout, elle délivre une prestation de service au domicile. Le bénéficiaire n'est pas l'employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service a un rôle d'accompagnement auprès des personnes âgées ou en situations de handicap qui souhaitent employer une aide à domicile, vous êtes l'employeur de l'aide à domicile mais vous déléguez l'aspect administratif à un prestataire.
- L'embauche directe : vous êtes l'employeur et prenez en charge l'ensemble des formalités d'employeur. Le Conseil départemental délivre des chèques CESU à remettre au prestataire choisi ou à la personne embauchée en direct. Le Conseil départemental détermine sur la notification de décision le mode choisi.

L'AIDANT FAMILIAL

- est considéré comme aidant familial : le conjoint, le concubin, la personne pacsée, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu' au 4e degré.
- Il apporte une aide humaine à une personne dépendante handicapée ou malade membre de sa famille.
- Se différencie des professionnels de l'aide et du soin. Pour les actes essentiels et non pour du ménages.

Le tarif est défini par arrêté ministériel.

Plus d'informations :

Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)

79 rue de Monceau - 75008 Paris
0825 07 64 64 | fepem.fr | info@fepem.fr

RESSOURCES

Cesu.urssaf.fr

Site national d'information sur les CESU

Recours à un service mandataire ou prestataire

Annuaire en ligne des organismes de services à la personne

Trouver un service mandataire ou prestataire : entreprises.gouv.fr > secteurs professionnels > services > services à la personne

Evolia 93

Plateforme de services à la personne
2 rue Louis Nadot - 93500 Pantin
01 41 60 10 69 | evolia93.fr | contact@evolia93.fr Liste des structures adhérentes disponible sur le site.

TROUVER DU MATÉRIEL ADAPTÉ POUR LA VIE QUOTIDIENNE

Escavie 75 : CRAMIF

Pour les personnes en situation de handicap et les professionnels les accompagnant. Ce service apporte des conseils sur les aides techniques et les adaptations de domicile et oriente si besoin vers des interlocuteurs spécifiques. Accueil sur rendez-vous unique-ment.

14-16 rue de Tanger - 75019 Paris
01 40 05 67 51 | cramif.fr, rubrique conseiller les personnes handicapées

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Certaines personnes peuvent vivre à domicile tout en ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne. Il est alors possible de faire appel à des équipes de professionnels.

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Accompagnement social, notamment pour les démarches administratives, la gestion du budget, l'accès aux soins, aux vacances et aux loisirs.

Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Accompagnement social et médical. Pour être suivi par un SAVS ou un SAMSAH, il faut le demander à la MDPH. Pour trouver un SAMSAH ou un SAVS en Seine-Saint-Denis, consulter le site de la MDPH, place-handicap.fr

SE DÉPLACER

Les aides financières pour les transports

Forfait Améthyste

Les personnes en situation de handicap et les personnes retraitées âgées de plus de 60 ans non imposables sur le revenu et résidant depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis peuvent obtenir ce forfait sur leur Pass Navigo. Il permet de voyager toute l'année pour un montant très réduit par rapport au Pass Navigo plein tarif (en 2023, de 26 à 48 € par an selon les zones choisies).

Possibilité de télécharger le formulaire de demandes sur

seinesaintdenis.fr 01 43 93 86 86

Allocation chèque taxi

Les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité de 2e ou 3e catégorie ou d'une rente d'accident du travail (ou maladie professionnelle) ainsi que les personnes retraitées âgées de plus de 60 ans peuvent obtenir cette allocation si elles résident depuis plus d'un an en Seine-Saint-Denis. L'allocation chèque taxi n'est pas cumulable avec le forfait Améthyste. Elle s'élève, en 2015, à 182,94 € par an.

Pour obtenir ces aides

CCAS

Mairie (Centre administratif 2e étage)
2 place du Caquet 01 49 33 64 70

En transports en commun

Toutes les informations sur l'accessibilité des transports en commun en Île-de-France sont disponibles sur vianavigo.com/ accessibilite ou par téléphone au **09 70 81 83 85**.

La RATP met en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des transports en commun aux personnes avec un handicap sensoriel (annonces sonores et visuelles, aménagement des escaliers, contrastes visuels et travail sur la signalétique).

Concernant le handicap moteur, et plus particulièrement les personnes en fauteuil roulant :

- métro : seule la ligne 14 est entièrement accessible. Sur la ligne 13, les stations Porte de Paris et Saint-Denis Université sont équipées d'un ascenseur (mais avec besoin d'accompagnement pour monter dans la rame depuis le quai).
- RER : de plus en plus de stations sont rendues accessibles (à Saint-Denis : La Plaine-Stade de France et Stade de France – Saint-Denis). Guide pratique pour prendre le RER disponible sur ratp.fr rubrique se déplacer > accessibilité ou auprès de la mission accessibilité de la RATP.
- bus : lignes accessibles à Saint-Denis : 139, 153, 170, 239, 253, 255, 302, 361, 512
- tramway : toutes les lignes sont accessibles. À Saint-Denis : T1, T5, T8.

RESSOURCES

Ratp.fr

Les guides pratiques de la RATP

Prendre le RER en fauteuil roulant et pédagogie de la mobilité urbaine.

À retrouver sur ratp.fr

et vianavigo.com/accessibilite

Transilien.com

Site internet des transiliens pour le RER et le transilien rubrique nos services > accessibilité PMR

En transport à la demande

PAM 93

Service de transport à la demande pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité (et résidant en Seine-Saint-Denis).

09 88 99 93 93 ou 01 49 90 40 30 | pam93.info | contact@pam93.info

Attention à bien réserver son transport à l'avance.

Ligne bleue

Service de transport à la demande pour les personnes âgées de plus de 70 ans ainsi que les personnes à mobilité réduite dès 60 ans habitant Saint-Denis, pour des déplacements dans Saint-Denis.

Inscription auprès de la Maison des seniors

6 rue des Boucheries - 93200 Saint-Denis

01 49 33 68 34 | saint-denis.fr/transports-pmr | solidarites.maisondesseniors@ville-saint-denis.fr

Service Horizon

Service de taxi spécifique des taxis G7 pour les personnes à mobilité réduite.

01 47 39 00 91 | taxisg7.fr, rubrique [decouvrez-nos-services-taxis](#)

En voiture

Des aides financières existent pour faire aménager son véhicule (PCH – aménagement du véhicule). Elles sont allouées par la MDPH. Seule la carte européenne de stationnement permet de se garer sur les places réservées. **Pour trouver une place de stationnement réservée à un endroit donné : parking.handicap.fr**

Site de location de véhicules PMR entre particuliers pour louer des véhicules adaptés wheeliz.com

En train

Le service « Accès Plus » de la SNCF garantit l'accueil en gare et l'accompagnement jusqu'au train pour les personnes handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité, carte de priorité ou carte européenne de stationnement (fonctionne pour les trajets nationaux au départ de Paris ainsi que sur quelques gares de Transilien). Contactez Accès Plus au plus tard 48 heures avant votre départ.

- par téléphone : 3635 puis tapez #45, ou dites « service » puis « Accès Plus » (service gratuit + prix appel)

- par internet sur oui.sncf

Accédez au formulaire de réservation oui.sncf/services/acces-plus

- vous pouvez également réserver la prestation d'accueil et d'accompagnement aux guichets et dans les boutiques SNCF.



Le carnet de voyage de la RATP

Un bus qui ne s'arrête pas, une palette qui ne fonctionne pas, un ascenseur en panne... ?

Utilisez le carnet de voyage de la RATP pour noter tout ce qui a facilité ou gêné vos déplacements, en bus ou sur les RER A et B. Plus d'informations auprès de la mission accessibilité de la RATP ou par mail :

carnet.voyage@ratp.fr

Les titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la CMI peuvent, depuis le 18 mai 2015, se garer gratuitement sur toutes les places ouvertes au public sur la voirie (attention, cette obligation de gratuité ne concerne pas les parkings avec bornes d'entrée sortie).



ACCÉDER AUX LOISIRS, AUX SPORTS, À LA CULTURE

Loisirs et vacances

PARTIR EN VACANCES DANS DES LIEUX ACCESSIBLES

Tourisme et handicaps

Label qui identifie les lieux proposant une offre adaptée aux différents types de handicaps.

43 rue Marx Dormoy - 75018 Paris
01 44 11 10 41 | tourisme-handicaps.org
tourisme.handicaps@club-internet.fr

Réseau Passerelle

Réseau qui propose :

- des séjours de vacances familiaux en Village de vacances, résidences ou campings avec équipe spécialisée sur place
 - un accompagnement dans la préparation de séjours à la carte
- 0 820 820 526 | reseau-passerelles.org |

PARTIR EN SÉJOUR ADAPTÉ

Voici quelques organismes de séjours adaptés pour adultes handicapés :

APF Evasion

Séjours adaptés aux personnes en situation de handicap.

17 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris | 01 40 78 56 63 | apf-evasion.org

UFCV

140 avenue Jean Lolive - 93500 Pantin
01 44 72 14 14 | iledefrance@ufcv.fr |
ufcv.fr rubrique vacances > vacances et handicap

Fédération des APAJH

Tour Maine Montparnasse
33 av. du Maine - boîte aux lettres 35
75755 Paris cedex 15
01 44 10 23 40 | handicap-vacances.org

Vacances adaptées

vacances-adaptees.com

Tes vacances

Séjours adaptés pour adolescents et adultes avec autisme.

26 avenue des tilleuls - 95190 Goussainville
07 52 02 75 30 | tes-vacances.org |
contact@tes-vacances.org

SÉJOURS DE RÉPIT

De plus en plus d'organismes proposent des séjours de répit pour les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants

Œuvre FALRET

Séjours pour les familles et proches confrontés aux maladies psychiques
128 avenue Jean Jaurès - 93500 Pantin

Vacances Répit en Famille,

séjours aidants-aidés.

05 57 885 885 www.vrf.fr

! Les aides financières pour le départ en vacances

Les séjours adaptés sont souvent très coûteux mais des aides financières existent :

- La PCH charges exceptionnelles et spécifiques : à demander auprès de la MDPH,
- Les aides aux projets vacances de l'APF France handicap en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV). Pour personnes avec handicap moteur ou polyhandicap. Les aides aux projets vacances de l'UNAPEI en partenariat avec l'ANCV.
- Les aides des comités d'entreprise : se renseigner sur son lieu de travail
- Le programme Seniors en vacances de l'ANCV (voir présentation ci-contre)

Le programme Seniors en vacances de l'ANCV

Ce programme permet à toutes les personnes de plus de 60 ans de partir en séjour de vacances à tarif préférentiel. Il est ouvert aux personnes en situation de handicap dès 55 ans. Le conjoint ainsi que les enfants de moins de 18 ans accompagnant la personne âgée peuvent aussi en bénéficier. Les personnes non imposables peuvent obtenir, sous conditions, une aide financière au départ qui représente 50% du coût du séjour. seniorsenvacances.ancv.com | 32 40

Sport

L'accueil dans les équipements sportifs municipaux

Les personnes en situation de handicap doivent être accueillies dans toutes les structures ouvertes au public comme tout un chacun.

Office des Sports de Saint-Denis

Il propose des activités pour les personnes en situation de handicap et/ou les oriente vers les associations sportives à même de les accueillir.

34, rue de la Boulangerie | 09 51 63 44 47 ou
06.85.47.95.98 | officesports93.fr

Saint-Denis Union Sport (SDUS)

Parmi les 40 activités sportives et culturelles proposées par le club, de plus en plus de sections accueillent du public en situation de handicap et certaines sections, comme la danse, proposent des créneaux dédiés au handicap avec des professionnels diplômés en activité physique adaptée.

2 Boulevard Anatole France
93200 saint-Denis

ASSOCIATION SPORT SANTE

Accompagnement pluridisciplinaire (médecin du sport, éducateur.rices médicosportifs formé. es aux maladies chroniques, diététicien.ne du sport, conseiller.e médico-sportif) permettant l'orientation vers les associations sportives adaptées à votre profil. En relation avec le centre médico-sportif de Saint-Denis Les lundi après-midi, mercredi après-midi et jeudi soir sur rendez-vous.

153 av du pdt Wilson 93210 La Plaine St Denis
01 48 22 55 45 | 06 12 77 58 21

Fédération française handisport

Pour les personnes avec handicap moteur ou sensoriel.

42 rue Louis Lumière - 75020 Paris

01 40 31 45 00 | handisport.org |

accueil@handisport.org

Comité départemental de la fédération française de sport adapté

Pour les personnes avec handicap mental ou psychique.

La liste des clubs labellisés handisport ou sport adapté est disponible sur chacun des sites.

Certains clubs non labellisés sont néanmoins ouverts aux personnes handicapées.

Ne pas hésiter à les contacter.

CDOS 93

32 rue Delizy, Hall 2 - 93694 Pantin

01 41 60 11 75 | sportadapte93.org

Fédération sportive et gymnique du travail

16 avenue Paul Eluard, 93000 Bobigny

01 48 31 12 59 | fsgt.org

Culture

ASSISTER À DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Guide de l'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis.

Disponible sur internet seinesaintdenis.fr

rubrique solidarités > handicap

À SAINT-DENIS

Cinéma l'Écran

Séances organisées avec audio-description et sous-titrages pour sourds et malentendants ; dispositif de boucle

magnétique et accessibilité au handicap moteur. Plus d'informations sur les séances accessibles en s'abonnant à la newsletter ou par téléphone.

Séances Ciné Relax : En partenariat avec la ville, accueil bienveillant avec l'appui de bénévoles pour permettre à toutes et tous de partager le plaisir du cinéma. Séances tous les deux mois, prix unique 4€.

14 passage de l'Aqueduc - 01 49 33 66 88 |

lecranstdenis.org 14 passage de l'Aqueduc

01 49 33 66 88 | lecranstdenis.org

Théâtre Gérard Philipe

Représentations en audiodescription et visites tactiles. Possibilité de se faire audiodécrire un spectacle à l'oreille par un bénévole formé. Réservation du billet auprès du TGP et demande (www.soufleursdesens.org). Accessibilité au handicap moteur. Représentations en LSF et boucle magnétique dans la salle principale. Possibilité pour les Dionysiens d'être accompagnés dans leur quartier les jeudis soirs après la représentation, sur réservation de la navette.

59 boulevard Jules Guesde |

01 48 13 70 00 | theatregerardphilipe.com

Référente handicap : Roxane Jovani |

01 48 13 70 07 |

r.jovani@theatregerardphilipe.com

Musée d'art et d'histoire

Jardin des cinq sens pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Un exemplaire du poème Liberté de Paul Eluard en braille. Des visites-ateliers personnalisés de groupes, institutions ou en famille – sur réservation

22 bis rue Gabriel Péri | 01 42 43 05 10

Académie Fratellini

Accessibilité de l'ensemble du site aux handicaps moteurs. Si possible, prévenir avant votre venue afin de vous accueillir au mieux.

1-9 rue des Cheminots

academie-fratellini.com | 01 49 46 00 00

La Basilique de Saint-Denis

Offre diversifiée prenant en compte toutes les situations de handicap : visites conférences, visites- ateliers, visites tactiles, visites en langue des signes... La visite des groupes pré-constitués est privilégiée mais le monument peut aussi être visité individuellement en visite libre, en fonction des contraintes d'accessibilité.

Malle-exposition « Basilique sensorielle » :
« Les géants des rois de France » -
découverte de la nécropole royale basée sur les 5 sens

01 49 21 14 87 | Informations et réservations :
sylvie.koch@monuments-nationaux.fr

Groupe des aphasiques d'Île-de-France (GAIF)

Ateliers théâtre à la Bourse du travail et Arts plastiques au musée d'art et d'histoire

Contact groupe théâtre 01 48 91 16 04 |

Contact groupe arts plastiques 01 43 73 23 87

Maison de la vie associative

Cours de braille le jeudi et lecture de contes le mercredi par l'association Valentin Haüy

19 rue de la boulangerie | 01 83 72 20 40

AILLEURS

Accès culture

Rend des spectacles accessibles aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes, malvoyantes.

01 53 65 30 74 | Liste des spectacles disponible sur accesculture.org/spectacles | communication@accesculture.org

Retour d'images

Centre de ressources cinéma et handicap.
7 rue du général Guilhem - 75011 Paris
(visites sur rendez-vous)

09 60 14 77 16 ou 07 63 08 98 79 |
retourimage.eu |
mail.retourimage@gmail.com

Ciné-ma différence

Association qui organise des séances de cinéma dans toute la France pour tous les publics, notamment les familles avec personnes autistes, polyhandicapées ou présentant des troubles du comportement.

60 rue Didot - 75014 Paris

01 71 20 22 64 | cinemadifference.com

ETRE SOUTENU ET S'ENTRAIDER

Face au handicap, il est important de ne pas rester seul. De nombreux sites et lieux existent pour obtenir des informations. Il est aussi possible de se tourner vers les associations, pour obtenir de l'aide, rencontrer des pairs, s'engager pour les droits des personnes handicapées. Voici quelques adresses par type de handicaps. La liste n'est pas exhaustive.

Soutien aux aidants et aux proches

Plateforme d'accompagnement et de Répit pour les aidants de Seine-Saint-Denis, 6 rue du Repos 93240 Stains | 01 48 27 88 93

Association France Alzheimer

Permanence une fois par mois à la maison des seniors.

01.43.01.09.66 ou 06 17 36 57 90
francealzheimer93@gmail.com

RESSOURCES

Lamaisondesaidants.com

Site ressource pour les aidants familiaux.
la.maisondesaidants@orange.fr

Unafam 93 - Seine-Saint-Denis EPS Ville Evrard

202 avenue Jean Jaurès - 93332 Neuilly-sur-Marne 01 43 09 30 98 | unafam93.org | 93@unafam.org

Groupes de paroles organisés à Saint-Denis à la Bourse du Travail 9-11, rue Génin. En cas de crise, les psychologues du service « écoute-famille » de l'Unafam National sont également disponibles au 01 42 63 03 03

Tous handicaps et handicaps rares

Maison des seniors

Pour les personnes de plus de 60 ans à Saint-Denis Prévention des handicaps pouvant se déclarer avec l'âge. Accès aux droits...

6, rue des Boucheries - 93200 Saint-Denis
01 49 33 68 34 |
solidarites.maisondesseniors@ville-saint-denis.fr

Centre de ressources multihandicap

Information et soutien pour les personnes handicapées, leurs proches, les professionnels et les bénévoles qui les accompagnent.

49, rue de l'Observatoire - 75014 Paris
01 53 10 37 37 | crmh.fr | contact@crmh.fr

Association nationale pour les personnes sourdes et aveugles (ANSPA)

Pour les personnes concernées par ce double handicap.

153, boulevard Brune - 75014 Paris
01 46 27 48 10 | anspa.fr

Centre national de ressources les handicaps rares Robert Laplane

Pour personnes sourdes ou ayant un trouble du langage complexe avec déficiences associées.
33 rue Daviel - 75013 Paris
01 45 89 13 16 | centreresourceslaplane.org | secretariat@crlaplane.org

Femmes pour le dire, femmes pour agir

Association militant contre la double discrimination touchant les femmes en situation de handicap. Permanences d'écoute pour les femmes handicapées victimes de violences.

2 rue Aristide Maillol - 75015 Paris
01 45 66 63 97 | fdfa.fr | contact@fdfa.fr

Écoute Violences Femmes Handicapées

01 40 47 06 06

RESSOURCES

Handicap.gouv.fr

Site gouvernemental d'information sur le handicap.

Handirect.fr

Le media des situations handicapantes.

Handicap.fr

Site d'informations relatives au handicap.

Yanous.com

Le magazine francophone du handicap.

Orpha.net

Site ressource sur les maladies rares (disponible en plusieurs langues, dont le français).

APF France handicap

Association nationale reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Délégation de Seine-Saint-Denis :

17 rue des Berges - 93500 Pantin

01 48 10 25 35

blogduterritoiregrandparis.blogs.apf.asso.fr
dd.93@apf.asso.fr

Handicap moteur (et polyhandicap)

J'accède

Association pour l'accessibilité des établissements recevant du public. Elle répertorie les lieux accessibles.

10 passage Turquetil - 75011 Paris

01 43 71 98 10 | jaccede.com

contact@jaccede.com

RESSOURCES

Faire-face.fr

Magazine mensuel de l'APF France handicap - existe aussi en version papier.

Guide de la CRAMIF

Parentalité et handicap moteur – aide au choix du matériel de puériculture – pour les parents en fauteuil roulant ou ayant des difficultés à la marche.

Téléchargeable sur cramif.fr, rubrique conseiller les personnes handicapées - publications.

Handicap auditif

Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA)

Regroupe les principales associations représentatives des personnes sourdes et malentendantes, tous modes de communication confondus.

37-39 rue Saint-Sébastien - 75011 Paris
01 44 07 22 59 | unisda.org |
contact@unisda.org

Parmi les associations membres de l'UNISDA, la plus proche de Saint-Denis est :

Le Mouvement des sourds de France (MDSF)

Oeuvre pour l'usage de la langue des signes française (LSF).

23 avenue Gabriel Péri - 93400 Saint-Ouen
mdsf.org | mdsf-lsf@wanadoo.fr

RESSOURCES

Surdi.info

Centre national d'information sur la surdité.

Media'Pi / SignUnity

Association qui propose des contenus d'information doublés LSF

8 A Rue Paul Bert - 93300 Aubervilliers
contact@media-pi.org | media-pi.org

Lilavie.fr

Info-fax sourds : journal d'informations bi-hebdomadaire.

Handicap visuel

Association Valentin Haüy

Association de défense des droits des personnes déficientes visuelles.

Comité Valentin Haüy Paris Île-de-France
3 rue Jacquier - 75014 Paris

01 40 44 88 00 | parisiledefrance.avh.asso.fr
Permanences mensuelles à la Maison de la vie associative (19 rue de la Boulangerie, à Saint-Denis). Se renseigner au 01 83 72 20 40.

Les auxiliaires des aveugles

Met en contact des personnes aveugles ou malvoyantes avec des bénévoles prêts à les aider dans diverses activités (sorties quotidiennes, domicile, activités culturelles ou sportives).

71 avenue de Breteuil - 75007 Paris
01 43 06 94 30 |
lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

UNADEV

Apporte diverses aides aux personnes aveugles et malvoyantes et propose des activités.

Centre d'activités UNADEV Île-de-France
41 av. É. Vaillant - 92100 Boulogne-Billancourt
01 71 16 11 95 | unadef.com

RESSOURCES

Handicapzero.org

Magazine d'infos en lien avec le handicap visuel.

Centre d'appel de l'ARRADV

0800 013 010 – appel gratuit à partir d'un fixe et portable, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Guide de l'INPES

Quand la malvoyance s'installe – Guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage.

Téléchargeable gratuitement sur inpes.sante.fr

Handicap mental et cognitif

Groupe d'entraide mutuelle

L'Astrolabe

Lieu d'accueil et d'activités pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées.

1 rue Aubert - 93200 Saint-Denis

09 67 27 51 66 | gem-astrolabe.jimdo.com |

animastrolabe@gmail.com

Groupe des aphasiques

d'Île-de-France

Association organisant des rencontres et des activités pour les personnes aphasiques à Saint-Denis et dans 13 autres villes d'Île-de-France.

Mairie du 17e | 18 rue des Batignolles

75017 Paris

Association Trisomie 21

Seine-Saint-Denis

Pour l'insertion des personnes porteuses de trisomie 21.

7 place Bertie Albrecht - 93100 Montreuil

01 48 57 66 86 | 06 95 31 36 14

trisomie21-93.org

contact@trisomie21-93.org

UNAPEI

Fédération d'associations pour les personnes handicapées mentales.

15 rue Coysevox - 75018 Paris

01 44 85 50 50 | unapei.org

Centre ressources francilien

du traumatisme crânien

8 rue Maria Helena Vieira da Silva - 75014 Paris

01 56 53 69 90 | crftc.org | crftc@crftc.org

Association de familles

de traumatisés

Crâniens et de cérébro-lésés Île-de-France

8 rue Maria Helena Vieira da Silva - 75014 Paris

01 40 44 43 94 | aftc.idf@wanadoo.fr

Handicap psychique

Groupe d'entraide mutuelle

l'Entretemps

Lieu d'accueil et d'activités pour personnes souffrant de troubles psychiques ou d'isolement du fait de leur handicap ou de leur différence.

21 rue de la République à Saint-Denis

01 49 33 03 69 |

gemsaintdenis.wordpress.com

UNAFAM

Association dédiée aux familles et amis des malades psychiques

202 av. Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 30 98 | unafam93.org

93@unafam.org

Ceapsy Île-de-France

Lieu d'écoute, d'information et de conseil personnalisé pour les personnes vivant avec des troubles psychiques, leurs proches et les professionnels.

11 rue Cabanis - 75014 Paris

01 45 65 76 77 | ceapsy-idf.org

contact@ceapsy-idf.org

La Trame

Lieu d'accueil et d'échange pour les personnes en souffrance psychique, leurs proches et les professionnels du nord-ouest de la Seine-Saint-Denis.

20 rue de Toul - 93200 Saint-Denis
0972936341

A Plaine Vie

Association qui accompagne le développement de structures d'accueil et d'accompagnement social pour personnes en souffrances psychiques et sociales (Gem, la Trame)

aplainevie@riseup.net

AUTISME

All inclusive

Association qui a pour objet de favoriser l'inclusion des personnes autistes, tdah et dyslexiques en milieu ordinaire, favoriser les pratiques sportives, artistiques, culturelles, accompagner les familles dans leurs démarches et les informer sur leurs droits, organiser des événements de sensibilisation pour prôner la neuro-diversité.

16 rue Jean-Pierre Timbaud 93200 Saint-Denis
allinclusive.autisme@gmail.com

Centre ressources autisme Île-de-France (CRAIF)

Lieu d'accueil et d'information pour les personnes concernées par l'autisme et les troubles du spectre autistiques / troubles envahissants du développement.

6 cour Saint Eloi - 75012 Paris
01 49 28 54 20 | craif.org | contact@craif.org



GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

AAH : Allocation adulte handicapé

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

ANCV : Association nationale des chèques vacances

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

AESH : Accompagnant d'enfant en situation de handicap

CAF : Caisse d'allocation familiale

CAJ (ou SAJ) : Centre (ou service) d'accueil de Jour : pour adultes handicapés relativement autonomes mais ne pouvant travailler

CAMSP : Centre d'accueil médico-social précoce : lieu de dépistage et de soins pour enfants de 0 à 6 ans

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : accorde ou refuse les aides demandées au titre du handicap, sur la base des recommandations faites par les équipes de la MDPH

CESU : Chèque emploi service universel

CIMP : Centre médico-psychologique : lieu de consultation et de prise en charge pour la santé mentale, pour adultes et enfants

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique : lieu de prise en charge médicale et pédagogique pour les enfants présentant des troubles des apprentissages, du comportement ou psychoaffectifs

CMS : Centre municipal de santé

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRP : Centre de rééducation professionnelle

EA : Entreprise adaptée : compte au moins 80% de travailleurs handicapés parmi ses salariés

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail : pour travailleurs handicapés ne pouvant travailler en milieu ordinaire

FAM : Foyer d'accueil médicalisé : pour adultes handicapés non autonomes nécessitant une surveillance médicale

FIPHFP : Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

IEM : Institut d'éducation motrice : pour enfants handicapés moteur ou polyhandicapés ne pouvant être scolarisés

PCH : Prestation de compensation du handicap

SESSAD : Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile

TSA : Trouble du spectre autistique

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

CARNET D'ADRESSES

Saint-Denis

Association All inclusive

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes) 16 rue Jean Pierre Timbaud
allinclusive.autisme@gmail.com

Association A Plaine Vie

Accompagnement de structures d'accueil et d'accompagnement social pour personnes en souffrances psychiques et sociales
aplainevie@riseup.net

CAF Saint-Denis

Connaître et faire valoir ses droits (enfants et adultes)
9 blvd de la commune de Paris 0810 25 93 10

CAMSP Les comptines

Repérer et diagnostiquer (enfants) / Trouver un lieu d'accueil pour mon enfant (0-3 ans)
Cité des Cosmonautes - 1 place Youri Gagarine
01 42 35 48 10

Cap emploi 93

Travailler
12 chemin du Moulin Basset
01 49 71 31 60

CCAS – Pôle social

Connaître et faire valoir ses droits (enfants et adultes)
Accueil de la Direction des solidarités
Centre administratif – 2^e étage
2, place du Caquet – 01 49 33 64 70

Centre municipal de santé

Le Cygne

Repérer et diagnostiquer (adultes)
Être soigné dans un lieu adapté (enfants et adultes)
6 rue du Cygne | 01 83 72 20 20

Centre municipal de santé Les Moulins

Être soigné dans un lieu adapté (enfants et adultes)
40 rue Auguste Poullain | 01 83 72 20 10

Centre municipal de santé Barbusse

Être soigné dans un lieu adapté (enfants et adultes)
14 rue Henri Barbusse | 01 49 33 70 70

Centre municipal de santé Plaine

Être soigné dans un lieu adapté (enfants et adultes)
153 avenue du président Wilson
01 83 72 20 00

Centre Simone Delthil

Repérer et diagnostiquer (enfants)
70-74 rue Ambroise Croizat
01 42 35 90 51

Cinéma l'Écran

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)
14 passage de l'Aqueduc | 01 49 33 66 88

CMP Auguste Poullain

Repérer et diagnostiquer (enfants) / Trouver un lieu d'accueil pour mon enfant (0-3 ans)
6 bis rue Auguste Poullain | 01 48 22 19 51

CMP Franklin

Repérer et diagnostiquer (enfants)
Scolariser mon enfant
4 rue Franklin | 01 48 20 07 63

CMPP Camille Claudel

Repérer et diagnostiquer (enfants) /
Scolariser mon enfant
35 rue Danielle Casanova | 01 42 43 90 51

CMPP Les trois rivières

Repérer et diagnostiquer (enfants) /
Scolariser mon enfant
1 bis rue du Plouich | 01 48 29 51 11

CROUS Saint-Denis

Étudier et se former
Place du 8 mai 1945 | 09 70 19 04 10

DITEP Angela Davis Ado

12, chemin du Moulin Basset
Z.A du Moulin Basset Bat.2B 01 48 22 17 40

Espace accueil multiservices

Connaître et faire valoir ses droits (adultes)
Immeuble Mediacom 3
31-33 rue du Landy

ESAT Vivre autrement

Travailler
21-29 rue la Poterie | 01 49 40 79 40

Groupe d'entraide mutuelle

L'Astrolabe

Être soutenu et s'entraider (adultes)
1 rue Aubert | 09 67 27 51 66

Groupe d'entraide mutuelle (GEM) de l'Entretemps

Être soutenu et s'entraider (adultes)
21 rue de la République | 01 49 33 03 69

Hôpital Delafontaine/CHSD

Repérer et diagnostiquer (adultes)
2 rue du docteur P. Delafontaine

01 42 35 60 00

Inspection de l'Éducation nationale

Scolariser mon enfant
39 boulevard Ornano 01 42 43 10 07

La joie de l'Enfance

70 Boulevard Anatole France 43 01 33
06 95 34 08 34 / 01 80 43 01 33

La maison du bébé

Repérer et diagnostiquer (enfants)
2 rue du Docteur Delafontaine
01 42 35 61 40

La Trame

Lieu d'accueil et d'échange pour les
personnes en souffrance psychique et
sociale, leurs proches et les professionnels
du nord-ouest de la Seine-Saint-Denis.
20 rue de Toul - 93200 Saint-Denis |
01 70 32 22 53
latrame.aplainevie@lamayotte.fr |
latrame93.wordpress.com

Little Bee

17 rue Gabriel Péri 09 86 08 51 50

Mairie de Saint-Denis – Centre administratif

Connaître et faire valoir ses droits (enfants
et adultes), accéder aux loisirs, au sport
à la culture (enfants), se déplacer (adultes)
2 place du Caquet | 01 49 33 64 70

Maison de la justice et du droit

Connaître et faire valoir ses droits (enfants
et adultes), se loger (enfants et adultes)
16 rue des Boucheries | 01 83 72 24 93

Maison de la vie associative

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
19 rue de la Boulangerie
01 83 2 20 40

Maison de quartier Franc Moisin-Bel Air

Connaître et faire valoir ses droits (adultes)
16, cours du Rû de Montfort

01 83 72 22 43 | 06 15 70 88 07

francoisin.belair.maisonquartier@ville-saint-
denis.fr

Maison des seniors

Connaître et faire valoir ses droits (adultes),
être aidé à domicile et dans la vie
quotidienne, se déplacer (adultes), être
soutenu et s'entraider (enfants et adultes)

6 rue des Boucheries | 01 49 33 68 34

Musée d'art et d'histoire Paul Eluard

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture
(enfants et adultes)

22 bis rue Gabriel Péri | 01 83 72 24 57

Pôle d'inclusion professionnelle de l'ASEI ESAT et SAS

Parc Icade Les Portes de Paris 135 avenue des
Arrimeurs

Relais petite enfance Floréal

2, promenade de la Basilique

Relais petite enfance Mermoz

21, rue Jean Mermoz | 01 49 33 71 23

Relais petite enfance Pleyel

11, place des Pianos | 01 49 33 70 87

SAJ-SAVS-Hébergement Vivre Autrement

Etre accueilli dans la journée

12 Chemin Moulin Basset | 01 48 21 11 04

Service municipal du logement

Se loger (enfants et adultes)

6 rue de Strasbourg | 01 49 33 70 50

Sessad Denisien

Scolariser mon enfant

187 Boulevard Anatole France

01 58 34 05 30

Sessad les Moulins Gémeaux

Scolariser mon enfant

3 Rue Pierre Brossolette | 01 49 71 17 60

Sessad Centre Delthil

Scolariser mon enfant

70 rue A Croizat | 01 42 35 90 51

Théâtre Gérard Philipe

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture
(enfants et adultes)

59 blvd Jules Guesde | 01 48 13 70 00

Tous les jeunes en vacances

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture
(enfants)

43 rue Loubet | 07 81 30 05 03

Université Paris 8

Étudier et se former

2 rue de la Liberté | 01 49 40 67 92

Ailleurs en Seine-Saint-Denis

APF France handicap

Être soutenu et s'entraider

Association nationale reconnue d'utilité
publique, de défense et de représentation
des personnes en situation de handicap et
de leurs proches.

Délégation de Seine-Saint-Denis

17 rue des Berges - 93500 Pantin

01 48 10 25 35

(AFTC)

Être soutenu et s'entraider (adultes)

80 rue de Paris 93100 Montreuil

Tel. 01 40 44 43 94

contact@aftcidfparis.org | aftcidfparis.org

Association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)

7 place Bertie Albrecht - 93100 Montreuil

01 48 51 38 64

CAMSP Surdit   espoir 93

Rep  rer et diagnostiquer (enfants), trouver un lieu d'accueil pour mon enfant (0-3 ans)

4 avenue de Verdun - 93130 Noisy-le-Sec

Tel. 01 48 46 34 76

Centre hospitalier Jean Verdier – UNIDEP

Rep  rer et diagnostiquer (enfants)

Avenue du 14 juillet - 93140 Bondy

01 48 50 31 41

Centre Jean-Pierre Timbaud

  tudier et se former

60 rue de la R  publique -

93108 Montreuil Cedex - 01 48 18 22 22

Centre de r  adaptation professionnelle

  tudier et se former

5-7 rue des Noyers - 93300 Aubervilliers

01 48 11 30 60

Comit   d  partemental de sport adapt   (CDSA) 93

Acc  der aux loisirs, aux sports,    la culture (adultes et enfants)

32 rue Delizy, Hall 2 - 93694 Pantin

contact@sportadapte93.org

CRP Robert Buron

  tudier et se former

51-53 boulevard Biron - 93400 Saint-Ouen

01 49 46 77 00

Les   claireuses   claireurs de France

Acc  der aux loisirs, au sport,    la culture (enfants)

12 place G. Pompidou

93167 Noisy-le-Grand cedex 01 48 15 17 66

ESAT Pleyel

Travailler

29 rue d'Amiens – 93240 Stains

01 49 40 18 54

Evolia 93

  tre aid      domicile et dans la vie quotidienne

2 rue Louis Nadot - 93500 Pantin

01 41 60 10 69

Family Sphere

71 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen

01 83 64 76 06

F  d  ration sportive et gymnique du travail

Acc  der aux loisirs, aux sports,    la culture (adultes et enfants)

16 avenue Paul Eluard - 93000 Bobigny

01 48 31 12 59

MDPH

Conna  tre et faire valoir ses droits (enfants/adultes), scolariser mon enfant, acc  der aux loisirs, au sport,    la culture (enfants et adultes), se d  placer (enfants et adultes),   tudier et se former, travailler,   tre accueilli dans la journ  e,   tre aid      domicile et dans la vie quotidienne Immeuble Erik Satie

7-11 rue Erik Satie - 93000 Bobigny

01 43 93 86 86

lundi au jeudi : 9h    16h, vendredi : 9h    12h

Le PACT de l'Est parisien

Se loger (adultes)

54-56 av du pdt Wilson - 93104 Montreuil

Cedex | 01 49 88 46 80

Plateforme de répit des Aidants Saint-Vincent de Paul

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon
6 rue du Repos - 93240 Stains | 01 48 27 88 93

Plateforme TND 93

1 rue de Rome - 93 110 Rosny-sous-Bois
01 78 90 55 00 | pco-pdap93@apf.asso.fr
plateformestnd93.fr

Le relais des aidants

Être soutenu et s'entraider
(enfants et adultes)
19 rue Etienne et Joseph Montgolfier
93110 Rosny-sous-bois
01 79 64 48 99
contact@lerelaisdesaidants.fr

Réseau périnatal Naitre dans l'est Francilien

Repérer et diagnostiquer (enfants)
32 boulevard Paul Vaillant Couturier - 93100
Montreuil | 01 79 72 54 56

SAMETH 93 Association handi-action

Travailler
Centre de prévention sanitaire et sociale
2 av. de la Convention - 93017 Bobigny cedex
01 48 36 52 47

Tes vacances

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture
(enfants et adultes)
26 avenue des tilleuls - 95190 Goussainville
07 52 02 75 30

UNAFAM, délégation départementale

Être soutenu et s'entraider (enfants et
adultes) EPS ville-Evrard
202 av Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 09 30 98

À Paris et autres départements

Association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA)

Être soutenu et s'entraider (enfants)
87 rue du Molinel, Bâtiment D - 59700 Marcq
en Baroeul

Association nationale pour les personnes sourd aveugles (ANPSA)

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
22, rue Deparcieux - 75014 Paris
06 71 93 35 74 | assoanpsa@anpsa.fr

Les Auxiliaires des aveugles

Être soutenu et s'entraider (adultes)
71 avenue de Breteuil - 75007 Paris
01 88 32 31 40

Ceapsy Île-de-France

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
Céapsy Ile-de-France, Interphone : 231
102 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
01 55 03 00 75 | ceapsy-idf.org

Centre de suivi et d'insertion pour l'enfant avec lésion cérébrale acquise

Être soutenu et s'entraider (enfants) Les
hôpitaux de Saint-Maurice
12/ 14 rue Val d'Osne - 94410 Saint-Maurice
01 43 96 65 00 (équipe enfants) ou
01 43 96 65 37 (équipe adolescents)

Centre hospitalier Pitié Salpêtrière

Repérer et diagnostiquer (adultes), être soigné
dans un lieu adapté (enfants et adultes)
47/ 83 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
01 42 16 00 00

Centre hospitalier Robert Debré

Repérer et diagnostiquer (enfants)
8 boulevard Sérurier - 75019 Paris
01 40 03 20 00

Centre de ressources autisme Ile-de-France (CRAIF)

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
6 Cour Saint Eloi - 75012 Paris
01 49 28 54 20

Centre de ressources Multihandicap

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
42 avenue de l'Observatoire - 75014 Paris
01 53 10 37 37

Centre ressources francilien du traumatisme crânien

Être soutenu et s'entraider (adultes)
80 rue de Paris – 93200 Montreuil
01 48 97 97 20

Comité Valentin Haüy Paris / Île-de-France

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)
3 rue Jacquier - 75014 Paris
01 40 44 88 00

Culture-Relax

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)
60 rue Didot 75014 Paris
contact@culture-relax.org

Escavie 75 (CRAMIF)

Être aidé à domicile et dans la vie quotidienne
14-16 rue de Tanger - 75019 Paris
01 40 05 67 51

La Fédération des APAJH

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine - boîte aux lettres 35 -

75755 Paris Cedex 15
01 44 10 23 40

Fédération française handisport

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)
42 rue Louis Lumière - 75020 Paris
01 40 31 45 00

Fédération des particuliers employeurs de France (FEPÉM)

Être aidé à domicile et dans la vie quotidienne
79 rue de Monceau - 75008 Paris
0825 07 64 64

Femmes pour le dire, femmes pour agir

Être soutenu et s'entraider (adultes)
2 rue Aristide Maillol - 75015 Paris
01 45 66 63 97

Groupe des aphasiques d'Île-de-France (GAIF)

Être soutenu et s'entraider
Mairie du XVII^e -
18 rue des Batignolles - 75017 Paris
01 43 73 23 87

Institut mutualiste Montsouris

Être soigné dans un lieu adapté (enfants et adultes)
42 boulevard Jourdan - 75014 Paris
01 56 61 62 63

Institut de neuropsychologie, neurovision et neurocognition (I3N)

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild
29 rue Manin, 75019 Paris

J'accède

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)

La Ruche, 24 rue de l'Est - 75020 Paris

Plus d'informations

jaccede.com

Mission handicap au

01 49 33 68 76

Les Quinze-vingts, centre hospitalier national d'ophtalmologie

Repérer et diagnostiquer (adultes)

28 rue de Charenton - 75571 Paris Cedex 12

01 40 02 15 20

RATP - Mission accessibilité

Se déplacer (enfants et adultes)

54, quai de la Rapée - 75012 Paris

01 58 78 80 00 | mission.accessibilite@ratp.fr

Retour d'images

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)

17 rue Lacharrière - 75011 Paris

09 60 14 77 16 | 07 63 08 98 79

retourimage@gmail.com

Tourisme et handicaps

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (enfants et adultes)

15, avenue Carnot - 75016 Paris

01 44 11 10 41 | tourisme-handicaps.org

UNAPEI

Être soutenu et s'entraider (enfants et adultes)

15 rue Coysevox - 75018 Paris

01 44 85 50 50

UFCV

Accéder aux loisirs, au sport, à la culture (adultes)

140 Avenue Jean Lolive - Bâtiment C3, Lavoisier

93500 Pantin

01 44 72 14 14

Votre école chez Vous

Scolariser mon enfant

29 rue Merlin - 75011 Paris

01 48 06 77 84

Guide réalisé sous la coordination de la Mission Handicap de la ville de Saint-Denis

Pour tout renseignement :

emilie.elaidi@ville-saint-denis.fr | 01 49 33 68 76

POUR ACCÉDER À INTERNET

De plus en plus de démarches administratives doivent être faites en ligne, sur internet. La ville dispose de nombreux lieux pour accéder à internet et vous aider gratuitement dans ces démarches.

Renseignements et adresses : accueil du centre administratif, 2 place du Caquet - 93200 Saint-Denis
<https://ville-saint-denis.fr/aide-demarches-en-ligne-gratuit>

Médiathèque du centre-ville

4 place de la légion d'honneur
01 49 33 92 40

Médiathèque Gulliver

7 rue du Plouich | 01 71 86 34 60

Médiathèque Aladin

2 rue Henri Barbusse | 01 71 86 34 40

Médiathèque Ulysse

37 cours du Rû de Monfort | 01 71 86 35 20

Médiathèque Don Quichotte

120 avenue du président Wilson
01 55 93 48 70

Les espaces multimédia de la ville

Espace public numérique

Rez de chaussée des Services municipaux
Basilique (centre administratif)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h30 > 12h30 et 13h30 > 17h

Fermé le jeudi | Gratuit et sans rendez-vous
01 49 33 66 66

Cyberbase municipale

12, place de la résistance et de la déportation
01 83 72 20 92

cyberbase@ville-saint-denis.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi et samedi : 14h > 19h,

mardi : 14h > 20h,

mercredi et vendredi : 10h > 19h

Maison de quartier Plaine

5, rue Saint-Just

01 83 72 20 50 |

maisonquartier.plaine@ville-saint-denis.fr

Maison de quartier Floréal

3, promenade de la Basilique

01 83 72 20 60

maisonquartier.floreale@ville-saint-denis.fr

Maison de quartier Sémard

9-11, rue Émile Chrétien | 01 83 72 25 50 |

maisonquartier.semard@ville-saint-denis.fr

Maison de quartier Franc Moisin

16 cours du Rû de Montfort | 01 83 72 22 43

